



Lacunes à combler dans les moyens de mise en oeuvre: une question capitale pour l'Afrique



Commission économique
pour l'Afrique



RIO+20

Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Lacunes à combler dans les moyens de mise en oeuvre: une question capitale pour l'Afrique



Commission économique
pour l'Afrique



Commission de l'Union
africaine



Banque africaine de
développement



Programme des Nations
Unies pour le développement



Programme des Nations
Unies pour l'environnement

Commandes

Pour commander des exemplaires du rapport *Lacunes à combler dans les moyens de mise en oeuvre: une question capitale pour l'Afrique*, de la Commission économique pour l'Afrique, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2012

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage: mai 2012

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Table des matières

Remerciements	v
Abréviations et acronymes	vi
I. INTRODUCTION.....	1
1.1 Contexte	1
1.2 Tendances des discussions sur les moyens de mise en œuvre après Rio.....	1
1.3 Processus préparatoire à la Conférence de Rio+20	2
1.4 But et portée du rapport	3
II. Financement du développement durable	4
2.1 Engagements	4
2.2 Mesures prises et progrès accomplis.....	6
2.3 Contraintes et défis.....	8
2.4 Enseignements tirés et voie à suivre.....	9
III. Efficacité de l'aide et du développement.....	11
3.1 Engagements	11
3.2 Mesures prises et progrès accomplis.....	11
3.3 Contraintes et défis.....	13
3.4 Enseignements tirés et voie à suivre.....	14
IV. Mise au point et transfert de technologies	15
4.1 Engagements	15
4.2 Mesures prises et progrès accomplis.....	16
4.3 Contraintes et défis.....	17
Enseignements tirés et voie à suivre	18
V. Développement des capacités.....	19
5.1 Engagements	19
5.2 Mesures prises et progrès accomplis.....	20
5.3 Contraintes et défis.....	21
5.4 Enseignements tirés et voie à suivre.....	22
VI. Mondialisation et commerce.....	23
6.1 Engagements	23
6.2 Mesures prises et progrès accomplis.....	24
6.3 Contraintes et défis.....	25
6.4 Enseignements tirés et voie à suivre.....	26
VII. Intégration régionale	27
7.1 Engagements	27
7.2 Mesures prises et progrès accomplis.....	28
7.3 Contraintes et défis.....	31
7.4 Enseignements tirés et voie à suivre.....	32

VIII. Coopération Sud-Sud.....	34
8.1 Engagements	34
8.2 Mesures prises et progrès accomplis.....	34
8.3 Contraintes et défis.....	36
8.4 Enseignements tirés et la voie à suivre	36
IX. Conclusions et messages clefs.....	38
X. Annexe 1: Liste indicative des principaux engagements/objectifs contenus dans le Document-cadre du NEPAD, la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, Action 21, et la Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud	41
Annexe 2: Concrétisation des engagements pris en matière d'APD.....	53
Annexe 3: Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et Programme d'action d'Accra.....	54
Annexe 4: Indicateurs de l'efficacité de l'aide	55
Références	56

Remerciements

Le présent rapport a été établi sous la supervision générale de M. Josué Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Mme Isatou Gaye, Chef de la Section Environnement et développement durable de la Division, a donné des conseils et des orientations techniques lors de l'établissement du rapport.

Le rapport a bénéficié des contributions de M. Charles Akol, Mme Alessandra Sgobbi, Mme Fatma Ben Fadhl, M. Daniel Tanoé, M. Simon Mevel, Mme Laura Paez, Mme Aissatou Gueye, M. Victor Konde, M. Gonzague Rosalie et M. Adrian Gauci. Il a également été enrichi par les observations et indications précieuses fournies par MM. Sebastian Levine et Pedro Conceição, du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les participants à la Conférence préparatoire régionale à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue du 20 au 25 octobre 2011, ont eux aussi apporté des contributions de fond. À cet égard, la précieuse contribution de M. Kasirim Nwuke, qui a présenté le rapport à la Conférence, est saluée avec gratitude. La Conférence était organisée par la CEA, conjointement avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD), en partenariat avec les communautés économiques régionales, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le PNUD.

Il convient également de remercier les membres de la Section des publications et de la gestion des conférences de la CEA qui, sous la direction de M. Étienne Kabou, ont fait preuve d'une efficacité remarquable s'agissant de l'édition, de la frappe, de la présentation et de l'impression du présent rapport.

Abréviations et acronymes

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AME	Accord multilatéral sur l'environnement
APD	Aide publique au développement
APE	Accords de partenariat économique
CAD	Comité d'aide au développement
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Communauté économique pour l'Afrique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDD	Conférence des Nations Unies sur le développement durable
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
COI	Commission de l'océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe
CUA	Commission de l'Union africaine
EPT	Éducation pour tous
FAD	Fonds africain de développement
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
G20	Groupe des 20
G77	Groupe des 77
G8	Groupe des 8
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
IDA	Association internationale de développement
IED	Investissement étranger direct
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MCR	Mécanisme de coordination régionale
MDP	Mécanisme pour un développement propre
PMI	Programme minimum d'intégration
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OUA	Organisation de l'unité africaine
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme pour le développement de l'infrastructure en Afrique
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PPTE	Pays pauvres très endettés
R-D	Recherche-développement
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts en Afrique
RNB	Revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
STI	Science, technologie et innovation
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
ZEP	Zone d'échanges préférentiels
ZLE	Zones de libre-échange

I. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le développement durable constitue un objectif poursuivi aux niveaux mondial, régional et national. Cette quête du développement durable est guidée par des engagements explicites pris par la communauté internationale, notamment ceux qui figurent dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les textes issus de la Déclaration du Millénaire. Il est admis que la traduction pleine et effective des engagements pris au titre du développement durable en résultats tangibles du développement durable appelle la mobilisation de moyens adéquats de mise en œuvre ainsi que leur accès. Les principaux moyens de mise en œuvre énoncés dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg sont le financement du développement durable, le développement et le transfert de technologies, le renforcement des capacités, la mondialisation et les échanges, l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud. On trouvera à l'annexe 1 une liste indicative des engagements relatifs aux moyens de mise en œuvre, au nombre desquels figurent également la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra et les discussions en cours entre l'Afrique et ses partenaires sur l'efficacité du développement.

Bien que ce soit à chaque pays qu'il incombe au premier chef d'assurer son propre développement, dans le cas des pays en développement, notamment ceux d'Afrique, il est admis que le soutien international est essentiel pour accéder aux moyens de mise en œuvre nécessaires et réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les pays ont convenu que, si le financement pour la mise en œuvre d'Action 21 devait bien provenir des ressources propres de chaque pays, l'appui des partenaires de développement pour faire face aux coûts supplémentaires serait crucial pour la pleine mise en œuvre des engagements pris. Les pays développés ont donc réaffirmé, entre autres, leur détermination à atteindre l'objectif convenu, fixé par l'ONU, d'affecter 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD). Certains pays développés sont même convenus d'atteindre cette cible à l'horizon 2015.

1.2 Tendances des discussions sur les moyens de mise en œuvre après Rio

L'évaluation de la mise en œuvre d'Action 21 réalisée en 1997 a révélé que si des progrès avaient été accomplis, il fallait cependant redoubler d'efforts pour concrétiser les engagements pris au titre des moyens de mise en œuvre énoncés dans le programme. Ce constat est particulièrement vrai en ce qui concerne les finances et le transfert des technologies, l'assistance technique et le renforcement des capacités. En conséquence, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, adopté par l'Assemblée générale en 1997, appelait, entre autres, à la fourniture de ressources financières suffisantes et prévisibles et au transfert de technologies écologiquement rationnelles aux pays en développement.

En outre, Agenda pour le développement appelait à une mobilisation urgente et à une utilisation plus efficace des ressources au service du développement, en vue de la mise en œuvre de ce programme, ainsi que des décisions et engagements pris lors des conférences et sommets mondiaux antérieurs des Nations Unies. Reconnaissant que la situation sociale et économique critique en Afrique était une préoccupation prioritaire, la résolution appelait à une mobilisation accrue des ressources intérieures et extérieures, et leur utilisation plus efficace pour le succès des réformes économiques et politiques mises en œuvre par les pays africains. Elle demandait également un appui international pour compléter les ressources nationales mobilisées par les pays africains eux-mêmes.

Lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) tenu en 2002, les pays africains ont souligné que la non concrétisation par la communauté internationale des engagements qu'elle avait pris à Rio relativement aux moyens de mise en œuvre avait bridé les progrès vers la réalisation du développement durable dans la région. Ils ont, en conséquence, appelé le Sommet à établir un programme d'action concret comprenant des mesures assorties de délais ainsi que des sources de financement bien spécifiées pour leur exécution. Tout en notant qu'il incombe à chaque pays d'assurer au premier chef son propre développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg a souligné la nécessité de prendre dûment en compte les principes de Rio, en particulier le principe de responsabilités communes mais différenciées, dans les dispositions relatives aux moyens de mise en œuvre. Il a en outre appelé, entre autres, à une augmentation significative de l'apport des ressources financières, au transfert des technologies écologiquement rationnelles, à l'amélioration de l'éducation et au renforcement des capacités. Le Sommet mondial sur le développement durable a promis son appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD), appui qui pourrait inclure la coopération et l'intégration régionales, ainsi que la coopération Sud-Sud.

1.3 Processus préparatoire à la Conférence de Rio+20

La Commission du développement durable de l'ONU a souligné que les moyens de mise en œuvre, tels que contenus dans les textes issus des conférences et sommets majeurs des Nations Unies, étaient essentiels pour exécuter les politiques mondiales, régionales et nationales en matière de développement durable. Elle a donc demandé, à ses différentes sessions, que des mesures soient prises pour honorer tous les engagements relatifs aux moyens de mise en œuvre.

Les réunions des comités préparatoires pour Rio+20 ont souligné que la mise à disposition des moyens de mise en œuvre était un élément fondamental pour combler les retards accusés dans l'exécution du programme de développement durable. À cet égard, le Groupe des 77 (G77) a lancé un appel en faveur de l'apport de ressources financières nouvelles et additionnelles, de la concrétisation des engagements en matière d'aide publique au développement, de la recherche de solutions orientées vers le développement au problème de la dette des pays en développement, tout en insistant sur la nécessité de combler le déficit en matière de transfert des technologies. Des moyens de mise en œuvre efficaces ont été également mis en exergue comme un principe important dans la réalisation de la transition vers l'économie verte, ainsi que l'opérationnalisation efficace des cadres institutionnel et stratégique du développement durable.

1.4 But et portée du rapport

De ce qui précède, il apparaît clairement que la réalisation du développement durable dépend de la disponibilité, de l'accessibilité et de la fourniture, dans les délais voulus, de moyens adéquats de mise en œuvre, tant par le biais des efforts nationaux que du soutien international. Par conséquent, dans le cadre des préparatifs à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les moyens de mise en œuvre méritent une attention soutenue pour permettre à la Conférence de s'attaquer aux défis persistants et de prendre des mesures pour combler les déficits de mise en œuvre dans la concrétisation des engagements.

L'objectif du présent rapport est de donner un aperçu des progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris s'agissant des différents moyens de mise en œuvre. Il repose sur une étude documentaire, qui a mis à contribution toutes les divisions organiques de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et a été communiqué pour évaluation par les pairs aux organisations régionales et sous-régionales africaines et aux organismes du système des Nations Unies. Le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a formulé des observations utiles pour le rapport.

Le rapport est destiné aux États membres africains, à la société civile, au secteur privé et aux partenaires de développement. Il a pour objet d'inciter à l'action toutes les parties prenantes, afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable de l'Afrique. À cet égard, il vise les États membres africains, les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que tous les partenaires et organisations. Il vise également à éclairer les délibérations au cours de la Conférence préparatoire régionale africaine pour Rio+20 et de servir de document de référence à la Conférence elle-même.

Le rapport comprend neuf sections. La présente section introductive donne le contexte des discussions sur les moyens de mise en œuvre et leur importance pour le succès de la concrétisation des engagements en matière de développement durable. Elle décrit également les tendances actuelles du discours sur les moyens de mise en œuvre à différents niveaux, ainsi que l'objet, la portée et la méthodologie de recherche.

Les sections 2 à 8 portent respectivement sur: le financement en vue du développement durable, l'efficacité de l'aide et du développement, la mise au point et le transfert de technologies, le renforcement des capacités, la mondialisation et le commerce, l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud. Chaque section se décline en sous-sections comme suit:

- (a) Engagements ;
- (b) Mesures prises et progrès accomplis ;
- (c) Contraintes et défis ;
- (d) Enseignements tirés et voie à suivre.

La section 9 présente les conclusions générales et les messages clefs découlant de l'ensemble des sept sections.

II. Financement du développement durable

2.1 Engagements

Les gouvernements africains se sont, à maintes occasions, déclarés déterminés à mobiliser des ressources intérieures additionnelles, et à améliorer le climat d'investissement afin d'attirer davantage d'investissement intérieur et étranger, sans toutefois fixer de cibles quantitatives assorties d'échéances. Ils ont également reconnu l'importance de l'épargne intérieure et de l'amélioration de la collecte des recettes publiques, ainsi que celle des apports de capitaux privés en tant que sources de financement pour le développement. Par ailleurs, le NEPAD a identifié l'amélioration de la gouvernance comme une condition préalable à l'augmentation des apports de capitaux.

Les pays développés se sont engagés à atteindre l'objectif fixé par l'ONU d'affecter 0,7 % de leur PNB à l'APD¹, 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés (PMA)² et à encourager le secteur privé, y compris les sociétés transnationales, les fondations privées et les institutions de la société civile institutions, à apporter une assistance financière et technique aux pays en développement³.

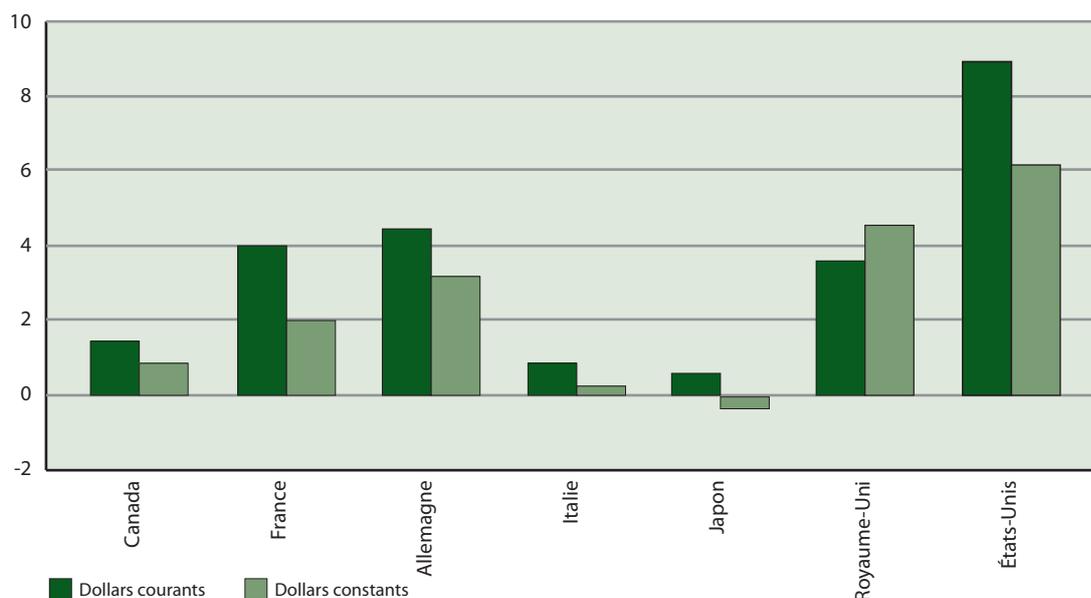
Les partenaires de développement ont également pris, en 2005, des engagements spécifiques concernant l'allègement de la dette et des mécanismes novateurs de financement (voir la figure 1). On estimait à l'époque pour la tenue de ces engagements relatifs aux volumes de l'aide à l'horizon 2010 qu'il fallait une augmentation de 25 milliards de dollars É.-U. par an par rapport à la référence de 2004 (aux prix et taux de change de 2004) (Earth Institute, 2011). D'autres engagements ont été pris en 2009 d'accroître les ressources fournies par les institutions financières internationales, en réponse à la crise mondiale. Toutefois, il n'existe pas d'engagement de la part de l'ensemble des donateurs en relation avec les niveaux de l'aide au développement apportée à l'Afrique au-delà de 2010, quoique certains donateurs aient pris des engagements à titre individuel (annexe 2).

1 Résolution de l'Assemblée générale de 1970, engagement réaffirmé lors de la Conférence internationale sur le financement du développement en 2002 à Monterrey, au Mexique, et lors du Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002.

2 Le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010 (20 mai 2001) est accessible à l'adresse: [http://www.un.org/specialrep/ohrlls/ldc/Contributions/Report 20of 20the%20LDC%20III E.pdf](http://www.un.org/specialrep/ohrlls/ldc/Contributions/Report%20of%20the%20LDC%20III_E.pdf)

3 SMDD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, X. Moyens de mise en œuvre, §86.d, 2002

Figure 1. Engagements au titre de l'APD pour 2004-2009, en milliards de dollars É.-U.



Source : CAO de l'OCDE

Les pays développés sont également convenus de la nécessité de réduire le fardeau insoutenable de la dette, par le biais de mécanismes tels que l'allègement de la dette et autres dispositifs, selon le cas, l'annulation de la dette et autres mécanismes novateurs destinés à s'attaquer de façon approfondie aux problèmes de la dette des pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus endettés⁴. Plus précisément, les pays du G8 ont proposé de relever le niveau de l'allègement de la dette pour les pays qui atteignent le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), ce qui a conduit à 100 % d'annulation de leur dette envers l'Association internationale de développement (IDA), le Fonds africain de développement (FAD) et le Fonds monétaire international (FMI)⁵.

À la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue à Copenhague en décembre 2009, les pays développés sont convenus de fournir des ressources nouvelles et additionnelles à hauteur de 30 milliards de dollars É.-U., entre 2010 et 2012, afin de répondre aux besoins de financement des pays en développement pour la lutte contre les effets des changements climatiques, et de manière plus ambitieuse, de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars É.-U. par an jusqu'en 2020 sur les ressources publiques et privées, y compris de nouvelles sources de financement⁶. À cet effet, il a été convenu que le Fonds vert de Copenhague pour le climat serait mis en place en tant qu'entité opérationnelle du mécanisme de financement de la Convention, pour appuyer les projets, les programmes, politiques et autres activités dans les pays en développement, en rapport avec l'atténuation, y compris la réduction des émissions dues à la déforestation et dégradation des forêts en Afrique (REDD+), l'adaptation, le renforcement des capacités, la mise au point et le transfert des technologies.

⁴ SMDD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, X. Moyens de mise en œuvre, §89, 2002.

⁵ La proposition est énoncée dans le communiqué des ministres des finances du G8 intitulé « Conclusions on Development », publié le 11 juin 2005.

⁶ CCNUCC, 2009. Accord de Copenhague, Décision 2/CP.15.

2.2 Mesures prises et progrès accomplis

Ressources intérieures

La plupart des pays africains avaient accompli des progrès notables avant la crise, notamment en améliorant le ratio recettes publiques/produit intérieur brut (PIB), qui est passé d'une moyenne de 21 % à plus de 27 % de 2001 à 2008 pour l'Afrique subsaharienne, celui de l'Afrique du Nord excédant 40 % en 2008. Le taux d'épargne intérieure, qui comprend à la fois l'épargne publique et privée, a enregistré une hausse moins marquée au cours de la période. Toutefois, on estime que le ratio recettes/PIB est retombé à 22,7 % en 2009, sous l'effet de la baisse des prix des produits de base et des réductions des taxes/des exemptions dans le cadre d'une politique anti-cyclique plus expansionniste. En outre, les progrès en matière de mobilisation de recettes restent inégaux, même entre des pays similaires. S'il est vrai que la moitié de l'Afrique mobilise plus 20 % du PIB en recettes intérieures, un quart des gouvernements en Afrique subsaharienne continuent de recouvrer une part de moins de 15 % du PIB en recettes intérieures (CEA et OCDE, 2010).

La réalisation des objectifs d'allocation sectorielle a été inégale, mais des données plus systématiques et plus complètes sont nécessaires à cet égard. La hausse de l'épargne intérieure s'est concentrée dans les pays riches en ressources. Dans l'ensemble, les taux d'épargne restent sensiblement en dessous de ceux des autres régions en développement (CEA et OCDE, 2011). Des progrès considérables ont été enregistrés dans les domaines de la transparence fiscale et de l'échange de l'information, avec près de 400 accords d'échanges d'informations fiscales conclus depuis le Sommet du G20 tenu en avril 2009 (CEA et OCDE, 2010) pour limiter le flux illicite de capitaux à l'intérieur et à l'extérieur du continent.

Une autre source majeure d'épargne intérieure est constituée par les envois de fonds de la **diaspora africaine**, qui compte actuellement plus de 30 millions de personnes. On estime que ces migrants collectivement expédient près de 40 milliards de dollars É.-U. sous forme d'envois de fonds à leurs familles et communautés dans leurs pays d'origine tous les ans (FIDA, 2009).

Ressources extérieures

Le fait d'accorder une importance excessive à l'**investissement étranger direct (IED)** peut avoir une incidence défavorable sur l'élaboration des politiques de développement en Afrique, et dans certains cas, l'IED pourrait en effet limiter le potentiel de croissance à long terme (CNUCED, 2005). En 2010, les flux d'IED ont été ramenés de 72 milliards de dollars en 2008 à 58,6 milliards de dollars en 2009. Cette baisse équivalait à 0,34 % du PIB global. Toutefois, les flux destinés aux industries extractives ont augmenté, les pays comme l'Algérie, le Tchad, la Guinée équatoriale, le Nigéria et le Soudan enregistrant une forte performance (CEA, 2011). Dans l'ensemble, les apports de capitaux extérieurs ont sensiblement contribué à l'investissement intérieur et aux dépenses publiques dans de nombreux pays africains.

Au nombre des principales initiatives en matière de financement du développement, on peut citer la reconnaissance par le Consensus de Monterrey « **qu'il était important de rechercher des sources novatrices de financement**⁷ ». Au cours des deux dernières décennies, on a assisté à une intensification des efforts visant à piloter et mettre en œuvre un éventail de nouveaux

⁷ Consensus de Monterrey sur le financement du développement (2002), paragraphe 44, accessible à l'adresse: <http://www.un.org/esa/ffd/monterrey/MonterreyConsensus.pdf>.

mécanismes; mobiliser les pays se trouvant à différents niveaux de développement pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies convenus au plan international. Parmi les mécanismes de financement novateurs mis en place pour appuyer le développement durable dans les pays en développement figurent: la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID), la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI), **les engagements préalables d'achat, la Contribution volontaire de solidarité à UNITAID, RED et le Global Fund (product), Debt2Health, le marché du carbone, ainsi que les investissements et les placements socialement responsables**⁸.

En juin 2005, le Groupe des huit principaux pays industrialisés (G8) a proposé que les trois institutions multilatérales – le FMI, l'IDA de la Banque mondiale et le Fonds africain de développement (FAD) – annulent l'intégralité de la dette des pays en développement qui avaient atteint ou pourraient atteindre le point d'achèvement (l'étape à laquelle un pays devient éligible pour un allègement total et irrévocable de sa dette) dans le cadre de l'Initiative renforcée conjointe FMI-Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

L'aide publique au développement en faveur de l'Afrique était estimée à 46 milliards de dollars en 2010, mais les engagements de 2005 n'ont pas été tenus. Il s'agit d'un niveau record, mais la hausse par rapport à l'année 2004 est sensiblement inférieure au niveau que les engagements pris en 2005 avaient laissé escompter. La situation varie d'un donateur à l'autre, mais les principales raisons sont: la non concrétisation de tous les engagements mondiaux pris en 2005, et le fait que l'Afrique n'a bénéficié que de près d'un tiers de l'augmentation depuis lors, plutôt que la moitié escomptée à l'époque. L'amélioration de l'efficacité demeure également une question clef (CEA et OCDE, 2011).

Au chapitre du financement de la lutte contre les effets des changements climatiques, les progrès accomplis restent insuffisants. Le Fonds vert, prévu initialement dans l'Accord de Copenhague, a été mis en place durant la seizième Conférence des Parties à Cancún. Cependant, les détails opérationnels de ce fonds continuent de faire l'objet de discussions; et si aucun accord n'est conclu lors de la dix-septième Conférence des Parties à Durban, le Fonds vert ne produira pas les résultats souhaités en termes de facilitation de l'accès des pays en développement aux ressources financières. En outre, les flux de financement à mise en œuvre rapide, auxquels les pays développés ont souscrit lors de la quinzième Conférence des Parties à Copenhague, tardent à voir le jour, tandis qu'on continue d'assister à un manque persistant de transparence dans les allocations par pays et la sélection des activités. Les pays africains continuent d'appeler de tous leurs vœux la création d'un Fonds vert pour le continent, qui serait administré par la Banque africaine de développement, et dont les ressources serviraient à financer les projets prioritaires d'atténuation et d'adaptation sur le continent. Ce fonds régional est censé faciliter l'accès aux ressources et accélérer les décaissements de fonds. Cette proposition sera au cœur des négociations de la dix-septième Conférence des Parties, prévue à Durban (Afrique du Sud) en décembre 2011.

⁸ Douste-Blazy, P, Innovative financing for development the i- 8 group Leading Innovative Financing for equity [L.I.F.E.] <http://www.un.org/esa/ffd/documents/InnovativeFinForDev.pdf>

2.3 Contraintes et défis

Le système financier actuel est caractérisé par l'instabilité et une répartition très inégale des capitaux, **alors que les pays africains ont besoin de flux de capitaux adéquats et de long terme pour soutenir une croissance de nature à réduire la pauvreté.** En effet, quoique l'Afrique ait enregistré une forte croissance pendant six ans d'affilée, principalement impulsée par la forte demande mondiale de produits de base et leurs cours élevés, la crise financière mondiale a freiné cette tendance à la hausse, ramenant la croissance à 2 % en 2009 (CEA, 2011).

De manière générale, l'Afrique a bénéficié de flux d'investissements étrangers directs. Toutefois, des préoccupations demeurent en ce qui concerne la répartition des avantages entre le pays d'origine et les pays hôte. Les IED continuent d'être orientés essentiellement vers les industries extractives. Ils sont de ce fait sensibles aux variations des cours des minerais, et ne produisent pas toujours d'effets multiplicateurs sensibles sur les économies locales, les conséquences étant une limitation de la création d'emplois et du transfert des technologies, ainsi que de sérieux impacts sur l'environnement.

L'épargne intérieure a certes affiché une tendance à la hausse au cours de la dernière décennie, mais en 2009, cette tendance s'est estompée. **L'Afrique a enregistré une forte baisse de l'épargne et la pression fiscale est restée très faible, 11 pays africains ne recouvrant que moins de 15 % de leur PIB en recettes fiscales.** Des contraintes structurelles et les effets des crises financières posent de sérieux défis à la croissance des recettes publiques (FMI, 2010).

Le montant total des flux de capitaux illicites en provenance d'Afrique a été de 854 milliards de dollars environ entre 1970 et 2008, et les cinq pays suivants ont enregistré les plus importantes sorties de capitaux en Afrique: Nigéria (89,5 milliards de dollars des É.-U.), Égypte (70,5 milliards de dollars des É.-U.); Algérie (25,7 milliards de dollars des É.-U.); Maroc (25 milliards de dollars des É.-U.) et Afrique du Sud (24,9 milliards de dollars des É.-U.) (Global Financial Integrity, 2010). Les pouvoirs publics devront prendre des mesures pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des flux de capitaux illicites. D'autre part, les pays africains doivent également faire comprendre au G20 qu'il convient d'améliorer la transparence et de mieux surveiller les banques internationales et les centres financiers offshore absorbant ces flux.

L'aide publique au développement à l'Afrique a enregistré une hausse sensible durant la période qui a suivi Monterrey. Cependant, la cible de 0,7 %, confirmée à Monterrey, reste toujours hors de portée et il faudra améliorer la qualité de l'aide. Des sources novatrices de financement ont vu le jour et de nombreuses initiatives ont été lancées.

Aussi bien en termes de pourcentage du PIB que des exportations, la dette a décliné depuis Monterrey, et 21 pays africains ont atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des PPTÉ. Toutefois, la soutenabilité de la dette demeure un problème pour ces pays, du fait des nouveaux emprunts contractés suite aux crises de 2008.

Les progrès accomplis au titre des questions systémiques sont décevants. La voix de l'Afrique, malgré sa taille, ne compte guère dans les institutions internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce ou au G20

et les besoins spécifiques du continent ne sont pas suffisamment pris en compte dans le débat en cours sur la refonte de l'architecture financière internationale.

L'Afrique a été profondément touchée par la hausse des prix des denrées alimentaires et du pétrole de 2008. Elle continue d'être affectée actuellement par la récession de l'économie mondiale, **les spéculations sur les prix des produits de base et l'accroissement des investissements dans les biocarburants, ce qui a pour effet d'accentuer la crise alimentaire et la détresse sociale sur le continent.**

2.4 Enseignements tirés et voie à suivre

Ressources intérieures

Les États africains ont déterminé qu'ils devaient procéder à un recouvrement plus efficace des impôts afin d'augmenter les ressources publiques et de mieux rationaliser les dépenses publiques.

Les gouvernements africains devront renforcer la mobilisation des recettes intérieures et attirer les investissements, par le biais de politiques nationales qui promeuvent l'investissement ainsi que de coentreprises et autres modalités. Les gouvernements, avec le soutien de la communauté internationale au sens large, devront s'attaquer aux problèmes de la perte de recettes fiscales due au non respect des législations par les entités extraterritoriales et des flux de capitaux illicites.

Pour limiter les pertes d'épargne intérieure résultant des fuites de capitaux, les pays africains ont reconnu qu'il était nécessaire de promouvoir les investissements du secteur privé intérieur national et extérieur de façon à devenir des destinations intéressantes où les résidents pourraient conserver leurs richesses.

Enfin, les pays africains ont proposé la création de droits de tirages spéciaux pour l'Afrique et l'élargissement de l'allègement de la dette au-delà de ses niveaux actuels (en fonction de la « soutenabilité » de la dette).

De manière générale, les pays africains devront faire preuve de plus d'initiative en matière de financement, notamment:

- (a) En renforçant les cadres institutionnels, notamment les marchés financiers;
- (b) En intensifiant l'appui technique et la formation en vue du renforcement des capacités nationales;
- (c) En renforçant la voix et la représentation de l'Afrique;
- (d) En harmonisant les efforts faits aux niveaux national, régional et international et assurer la cohérence des politiques.

Ressources extérieures

Les gouvernements africains devront adopter une approche sélective dans l'acceptation des investissements étrangers directs, notamment en veillant à ce qu'ils soient dirigés vers les secteurs

et activités capables de soutenir l'exécution des stratégies de développement national. Les IED devront de plus en plus être détournés des industries extractives vers les secteurs où ils peuvent apporter de la valeur ajoutée, où des emplois décents peuvent être créés, où le transfert des technologies et du savoir peut être accéléré et l'environnement protégé.

Les pays développés devront soutenir les initiatives des gouvernements africains visant à mobiliser les recettes intérieures en intensifiant significativement les efforts pour traiter certains problèmes, notamment relatifs aux paradis fiscaux, aux prix de transfert et aux flux illicites de capitaux. Ils devront également poursuivre l'appui à la réduction des coûts de transaction concernant les envois de fonds des migrants.

Les partenaires de développement devront s'acquitter pleinement et de façon prévisible de leurs engagements pour permettre aux pays partenaires d'élaborer efficacement leurs plans. Ils devront honorer l'engagement qu'ils ont pris de relever le niveau mondial de l'APD au cours de la période 2010-2015, et accroître la portion de l'Afrique, pour mieux tenir compte de la part qu'elle représente dans la population pauvre du monde en 2015. Il faudra aussi intensifier sensiblement les efforts destinés à renforcer l'efficacité de l'aide pour atteindre les objectifs convenus dans le Programme d'action d'Accra, en prélude à la quatrième Conférence sur l'efficacité de l'aide prévue en Corée en décembre 2011.

Bien qu'étant la région qui contribue le moins au problème des changements climatiques, l'Afrique sera profondément touchée par leurs conséquences. Les négociations internationales sur les changements climatiques constituent donc un enjeu majeur pour le continent. Il est urgent que les pays développés honorent les engagements pris à Copenhague et à Cancún concernant le financement de la lutte contre les effets des changements climatiques, en veillant à ce que ce financement soit nouveau et additionnel, à ce que des ressources substantielles soient fournies à l'Afrique en fonction de ses besoins et des contraintes pesant sur ses propres ressources et à ce que le mécanisme d'acheminement offre un meilleur rapport coût-efficacité. En outre, les partenaires de développement doivent agir rapidement pour honorer les engagements relatifs aux financements à décaissement rapide et aux financements de plus long terme pour le climat, convenus à Copenhague et à Cancún.

III. Efficacité de l'aide et du développement

3.1 Engagements

Les principaux engagements de la communauté internationale en ce qui concerne l'**efficacité de l'aide** sont inscrits dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et dans le Programme d'action d'Accra (2008). La Déclaration engage les donateurs et les pays partenaires à redoubler d'efforts dans l'harmonisation, l'alignement et la gestion axée sur les résultats de l'aide, et prévoit une série de mesures et d'indicateurs vérifiables. Le Programme d'action d'Accra fait fond sur ces engagements (voir l'annexe 3) et, outre l'efficacité de l'aide, met davantage l'accent sur l'**efficacité du développement**. En effet, réaliser les objectifs de développement n'est pas juste une question d'apport d'aide, mais suppose également de veiller à l'utilisation efficace des ressources financières et humaines. Si l'efficacité de l'aide porte sur l'APD et son utilisation efficiente et efficace, l'efficacité du développement reflète la mesure dans laquelle une institution ou une intervention, financée par des ressources intérieures ou par l'extérieur, a amené un changement ciblé dans un pays ou dans la vie d'un bénéficiaire pris individuellement.

3.2 Mesures prises et progrès accomplis

Le programme relatif à l'efficacité de l'aide a rallié un soutien important des pays en développement, des organisations de la société civile, des parlementaires, des partenariats mondiaux et des donateurs à travers le monde. Il a également contribué à la réalisation de progrès au niveau de plusieurs objectifs du Millénaire, permettant de produire un impact plus rapidement et à un coût moindre. Bien que ce programme porte essentiellement sur la qualité de l'aide, il a induit des augmentations considérables du volume annuel des apports d'aide. Les pays en développement discutent de plus en plus de leurs stratégies nationales de développement avec leur parlement et l'électorat (appropriation); les donateurs alignent de plus en plus leur aide sur les stratégies nationales et s'emploient à rationaliser leurs efforts dans les pays (harmonisation) (OCDE, 2008).

La référence OCDE (2008) présente un résumé des **progrès accomplis en matière d'efficacité de l'aide**. L'étude porte sur les réponses fournies par environ 60 pays en développement, nombre d'entre eux sur le continent africain⁹. Ces progrès sont plus manifestes en ce qui concerne les engagements à délier l'aide, à améliorer la qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays en développement, et à apporter une assistance technique. Pour ce qui est de l'appropriation par les pays, on note des exemples encourageants. La Zambie, par exemple, a accompli des progrès satisfaisants, en déployant des stratégies opérationnelles de développement, en introduisant le cadre des dépenses à moyen terme et en élaborant de nouvelles politiques et stratégies d'aide. Le Burkina Faso a également fait des avancées, par la mise en place d'un cadre stratégique pour le développement, assorti de priorités clairement définies.

Des objectifs concrets assortis de cibles sont de plus en plus utilisés en ce qui concerne la **responsabilité mutuelle**. La réunion sous-régionale africaine sur la responsabilité mutuelle [Dar

9 Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Togo et Zambie.

es-Salaam (Tanzanie), 24-25 janvier 2011] a souligné que la responsabilité mutuelle devrait se comprendre dans le contexte plus général de l'ensemble des résultats de développement, et non juste l'efficacité de l'aide. À cet égard, l'expérience du Ghana en matière d'utilisation des cadres d'évaluation de la performance pour couvrir non seulement l'appui budgétaire en général, mais également toutes les modalités de l'aide, y compris les donateurs non traditionnels, est considérée comme un exemple de succès.

L'établissement de partenariats pour le développement est un principe inscrit dans la Déclaration de Paris et réaffirmé dans le Programme d'action d'Accra. En effet, l'expérience montre que **les partenariats stratégiques peuvent considérablement maximiser l'impact de l'aide**. Les pays africains sont représentés au Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, dans le cadre duquel sont débattus une variété de sujets liés à l'efficacité de l'aide et des orientations élaborées en conséquence.

Outre la nécessité d'assurer l'efficacité de l'aide, **l'efficacité du développement est un élément critique du développement durable en Afrique**. Le développement doit être impulsé par une croissance robuste tirée par le secteur privé, et des États efficaces et responsables capables de financer leurs besoins de développement à partir de leurs propres revenus. Les gouvernements africains ont fait montre de volonté politique en ce qui concerne l'efficacité du développement. À titre d'exemple, sous la coordination de l'Union africaine et de l'Agence de planification du NEPAD, la Plate-forme africaine pour l'efficacité du développement¹⁰ a été lancée début 2011, pour permettre consultations et coordination et constituer une voix commune pour le développement de l'Afrique, en insistant sur le développement des capacités, l'efficacité de l'aide et la coopération Sud-Sud.

Des données empiriques confirment l'accroissement des efforts en faveur de l'efficacité de l'aide comme un outil pour l'efficacité du développement. Par exemple, il ressort d'une analyse réalisée par la Banque mondiale qu'en Éthiopie, le mode de financement des programmes d'adduction d'eau en milieu rural a une incidence sur leurs impacts. Des projets financés selon des procédures parallèles et/ou ne respectant pas les procédures comptables et les méthodes de passation de marchés locales ont enregistré les taux d'utilisation les plus faibles. Au Mozambique, suite aux inondations de 2000, des programmes de reconstruction financés au titre des ressources propres du gouvernement ont permis de reconstruire les écoles bien plus rapidement que ceux financés à travers des systèmes parallèles. Il importe donc aujourd'hui, plus que jamais, de mettre l'accent sur la mise en œuvre des bonnes pratiques plutôt que d'édicter davantage de directives (OCDE, 2008).

Si les progrès en matière d'efficacité de l'aide sont mesurés au moyen d'un ensemble d'indicateurs opérationnels contenu dans la Déclaration de Paris (voir l'annexe 4), l'efficacité du développement est en revanche difficile à mesurer, car il s'agit essentiellement d'évaluer des progrès économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle nationale. Toutefois, étant donné la nature des OMD, au regard des cibles convenues pour le développement, les progrès vers les cibles des OMD peuvent être considérés comme un indicateur indirect. Le Rapport de 2010 sur les OMD (CEA, 2010) montre que la plupart des pays africains marquent des progrès constants sur le front de tous les OMD. La plupart des pays ont avancé de manière régulière vers la réalisation de l'ensemble des cibles liées aux OMD, au regard de la situation de référence par rapport à laquelle les pays

10 <http://www.africa-platform.org/>.

sont évalués, en dépit des récentes crises alimentaire, énergétique, financière et économique. Les domaines clés où sont constatées ces avancées comprennent notamment la réduction de la proportion des personnes sous-alimentées sur le continent. À titre d'exemple, le Ghana a déjà atteint cette cible. Par ailleurs, le continent est en bonne position pour satisfaire aux objectifs relatifs à l'éducation primaire universelle, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sur le plan sanitaire, des progrès louables ont été accomplis dans la réduction de la tuberculose, alors que la proportion d'enfants dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide est en hausse grâce à la campagne de lutte contre le paludisme (CEA, 2010).

Le programme de promotion de l'efficacité de l'aide a contribué à la réalisation de progrès par rapport à plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement. Des données empiriques montrent que l'efficacité de l'aide a en effet induit des améliorations considérables, contribuant à produire des impacts plus rapidement et à un coût moindre (OCDE, 2008).

3.3 Contraintes et défis

L'intégration de l'APD dans le budget national est encore peu poussée. En outre, la qualité des plans nationaux de développement s'est peu améliorée; et même dans les pays ayant accompli des progrès, l'établissement de liens entre les stratégies et les ressources budgétaires reste un défi. Les partenaires de développement devront intensifier leurs efforts en ce qui concerne la coordination des missions et des études. Les gouvernements africains, et leurs partenaires, se doivent d'élaborer et de mettre en œuvre des cadres pour suivre et rendre compte des résultats.

La fragmentation actuelle des systèmes de suivi et de rapport signifie que les systèmes nationaux des pays en développement sont sous-utilisés ou, au pire, décrédibilisés. À titre d'exemple, dans le district de Morogoro, en République-Unie de Tanzanie, les responsables de santé de district consacrent 25 journées de travail chaque trimestre à la rédaction de rapports destinés aux donateurs au lieu d'assurer la prestation de services (McKinsey, 2004). En outre, il ne semble pas exister de stricte corrélation entre la qualité de la gestion des finances publiques et l'utilisation des systèmes nationaux par les donateurs. En Éthiopie, par exemple, pays qui affiche l'une des notes les plus élevées en matière de qualité de la gestion des finances publiques, l'utilisation du système national par les principaux donateurs oscille autour de 45 % en moyenne. Au Rwanda, où la gestion des finances publiques a été améliorée entre 2005 et 2008, l'utilisation du système national n'a enregistré qu'une légère amélioration, passant de 39 % à 42 %. Au Ghana, où la qualité de la gestion des finances publiques s'est améliorée, on a assisté à une baisse réelle du degré d'utilisation des systèmes nationaux par les donateurs.

Les donateurs non membres du Comité d'aide au développement, y compris les fonds mondiaux et les fondations privées, ont un rôle de plus en plus important à jouer en termes de volume et de modalités d'octroi de l'aide, mais tendent cependant à suivre leurs propres règles. L'importance croissante de la coopération Sud-Sud menace l'efficacité de l'aide, les pays à revenu intermédiaire établissant des partenariats horizontaux afin de partager les expériences en matière de développement et de savoirs qui jouent un rôle clef dans la nouvelle architecture de coopération. Les pays bénéficiaires sont souvent peu outillés pour traiter avec ces nouveaux partenaires, qui ont des conditionnalités et des objectifs différents. L'équilibre entre les dons et les prêts concessionnels est

également très différent, ce qui soulève d'importantes questions quant à la viabilité de la coopération Sud-Sud, particulièrement entre les pays en développement et les économies émergentes.

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement reste problématique, particulièrement dans le domaine de la santé. La réalisation de l'objectif de « santé pour tous », tel que convenu à Almaty il y a près de 30 ans, s'est avérée une gageure. Les partenariats mondiaux n'ont pas honoré tous leurs engagements. Par exemple, plusieurs engagements internationaux, dont ceux pris à Monterrey et à Gleneagles, attendent d'être concrétisés: l'insuffisance de financement demeure par conséquent une contrainte. Les progrès réalisés au titre de l'essentiel des objectifs étant plus lents que prévu, il est peu probable que la région dans son ensemble atteigne toutes les cibles des OMD à l'horizon 2015.

3.4 Enseignements tirés et voie à suivre

Les engagements relatifs à l'efficacité de l'aide sont relativement récents, et il est trop tôt pour évaluer efficacement les avantages des changements qu'ils ont induits. L'un des principaux enseignements qu'on pourrait tirer des progrès accomplis à ce jour et que, pour que l'efficacité de l'aide contribue à l'efficacité du développement, la capacité et la confiance dans les systèmes nationaux sont essentielles.

Pour pouvoir contribuer véritablement au développement durable sur le long terme, l'efficacité de l'aide doit être appréhendée dans le contexte plus général de l'efficacité du développement. Pour que l'Afrique puisse piloter son propre développement, il faudra davantage d'investissement dans le renforcement des capacités à long terme, le renforcement des institutions, le savoir et l'apprentissage. À cet égard, l'utilisation des systèmes des pays – tout en appuyant par la même occasion leurs efforts pour les renforcer – devrait devenir la norme. Non seulement, cela permettrait de réduire le coût des transactions et d'accroître l'efficacité de l'aide, mais cela contribuerait également à renforcer davantage les structures institutionnelles des pays, accélérant ainsi la mise en œuvre du programme sur l'efficacité du développement.

Si les efforts des partenaires de développement sont appréciables, il est important de veiller à ce que les bonnes pratiques soient appliquées à une plus grande échelle. À cet égard, les partenaires de développement non traditionnels, notamment les économies émergentes, les fondations et les fonds mondiaux, devraient souscrire à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra, en alignant leurs interventions sur les stratégies et priorités nationales, en réduisant les coûts de transaction liés à leurs appuis, et en assurant la durabilité à long terme par le transfert des savoirs et des technologies, selon le cas.

Le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, en Corée, prévu du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, offrira une occasion unique pour examiner les questions en suspens relatives à l'aide et à l'efficacité du développement. Au nombre des questions pertinentes qui pourraient être examinées à Busan figurent les partenariats pour l'efficacité du développement et pour répondre aux préoccupations publiques mondiales; diverses sources de financement, et promotion du développement des connaissances, de l'expertise et du renforcement institutionnel.

IV. Mise au point et transfert de technologies

4.1 Engagements

Dans le cadre de la mise en œuvre d'Action 21¹¹, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et du document-cadre du NEPAD, les pays ont souscrit à un nombre d'initiatives relatives au transfert des technologies, notamment:

- (a) Prendre des mesures d'incitation appropriées d'ordre fiscal ou autre afin d'encourager le transfert de technologies écologiquement rationnelles par les sociétés, notamment vers les pays en développement, dans le cadre d'un développement durable;
- (b) Faciliter l'accès aux écotecniques brevetées et le transfert, l'achat de brevets et licences aux conditions du marché pour leur transfert vers les pays en développement à des conditions non commerciales, et ce dans le cadre de la coopération pour le développement durable, compte tenu de la nécessité de protéger les droits en matière de propriété intellectuelle¹²;
- (c) Encourager la création de coentreprises entre les petites et moyennes entreprises des pays développés et des pays en développement et les pays à économie en transition, et la mise en place de programmes de production moins polluants dans les entreprises publiques et privées;
- (d) Étudier la possibilité de recourir à de nouveaux modes d'intermédiation financière pour le financement des technologies écologiquement rationnelles, tels que les « lignes de crédit vertes ».
- (e) Fournir des ressources financières aux pays en développement et mettre en place des mécanismes financiers pour l'acquisition de technologies écologiquement rationnelles;
- (f) Prendre en compte le développement dans la négociation d'un code de conduite sur le transfert de technologies, conformément aux décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en février 1992;
- (g) Lancer un appel à aider les pays d'Afrique à créer des institutions scientifiques et techniques efficaces et des activités de recherche susceptibles de permettre la mise au point ou l'adaptation des technologies de niveau international.

Les pays ont également souligné la nécessité de faciliter l'utilisation et la promotion des écotecniques autochtones qui ont pu être négligées ou déplacées, notamment dans les pays en développement, en accordant une attention particulière aux besoins prioritaires de ces pays et en tenant compte des rôles complémentaires des hommes et des femmes¹³.

¹¹ Assemblée générale des Nations Unies 1997, Programme pour la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, Transfert des technologies écologiquement rationnelles, adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire (23-28 juin 1997).

¹² Conférence de Rio, Action 21, Section IV, Moyens de mise en œuvre, chapitre 34, § 34.18 ii, accessible à l'adresse: http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/res_agenda21_34.shtml.

¹³ Conférence de Rio, Action 21, Section IV Moyens de mise en œuvre, Chapitre 34, § 34.14 c, accessible à l'adresse: http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/res_agenda21_34.shtml

4.2 Mesures prises et progrès accomplis

La majorité des applications technologiques utilisées en Afrique ont été mises au point à partir de connaissances obtenues grâce à des investissements dans le domaine de la recherche-développement (R-D) effectués par d'autres pays. Plusieurs de ces modèles d'entreprises et pratiques ne diffèrent pas radicalement de ceux en usage dans les mêmes secteurs dans les pays développés (par exemple, le système de transfert d'argent de Western Union ou les services bancaires par Internet). Des avantages similaires découlant de l'acquisition de technologies en Afrique ont été enregistrés même dans les secteurs traditionnels que sont l'agriculture, l'énergie et l'exploitation minière (CEA, 2011c).

Quoique l'Afrique ne figure pas parmi les premières régions qui attirent les projets de recherche-développement, quelques pays dont l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte et l'Afrique du Sud semblent avoir bénéficié de ces projets.

En Afrique, l'avancée majeure dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) au cours de la dernière décennie a été l'élaboration du Plan d'action consolidé du NEPAD pour la science et la technologie et la mise en place du Conseil ministériel africain sur la science et la technologie de l'UA qui pilote ce plan. Le Plan d'action consolidé identifie les domaines prioritaires clés sur lesquels l'Afrique doit travailler, ainsi que les stratégies et processus politiques pour leur mise en œuvre. Les Nations Unies appuient ce plan par le biais de son Groupe thématique sur la science et la technologie composé de plus de dix organismes travaillant dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale (MCR) coordonné par la CEA, en étroite collaboration avec la Commission de l'UA et la BAD.

À l'échelle nationale, certains pays africains s'attèlent à mettre en place des politiques et des institutions dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable, par le biais de leurs autorités nationales de gestion de l'environnement. Toutefois, ces mesures portent essentiellement sur les secteurs modernes de l'économie comme l'industrie, et n'ont pas encore eu d'effet sur les activités traditionnelles comme l'agriculture paysanne.

L'accent mis récemment sur la modernisation durable de l'agriculture et la transformation des zones rurales sur la base de la recherche dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) du NEPAD et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique, dirigée par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, est très encourageant. Des pays comme l'Éthiopie, le Ghana, le Malawi, le Nigéria et l'Ouganda y participent, avec des plans de modernisation de l'agriculture ou des stratégies d'industrialisation axées sur l'agriculture.

S'agissant des technologies de l'information et de la communication (TIC), la plupart des pays africains ont élaboré des politiques et plans relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC) dans le cadre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique », qui définit les orientations et mécanismes institutionnels nécessaires pour promouvoir un environnement propice à la concurrence et à l'investissement.

En ce qui concerne le transfert des technologies environnementales, quelques cadres de transfert de technologies au profit du continent ont été établis au cours des deux dernières décennies, notamment:

- (a) Le Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le principal instrument de marché du Protocole de Kyoto vise à assurer le transfert des technologies des pays développés aux pays en développement;
- (b) L'article 4.5 de la CCNUCC. Cet article vise à accroître et à améliorer le transfert des technologies écologiquement rationnelles et le savoir. La mise en œuvre de cet article a été renforcée dans le cadre des accords de Marrakech, qui prévoient la coopération pour un ensemble d'activités de transfert de technologies, regroupées dans un cadre en vue de la prise de mesures significatives et efficaces.

4.3 Contraintes et défis

La science, la technologie et l'innovation ont un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable du continent. Cependant, c'est l'un des secteurs les plus négligés dans les efforts de développement des pays. Les faibles investissements dans la science et la technologie en Afrique se voient également dans la baisse de la qualité de l'enseignement de la science et de la formation des ingénieurs à tous les niveaux des systèmes éducatifs. Les institutions d'enseignement supérieur, en particulier les universités et établissements secondaires techniques, ont un besoin urgent de renouvellement après plusieurs années de négligence et de mauvaise définition des priorités locales et nationales. Toutefois, l'évolution de la situation aux plans international et régional de 2000 à ce jour est source d'espoir et d'action.

La méconnaissance par nombre de gouvernements africains du rôle crucial de la science, de la technologie et de l'innovation dans la mise en œuvre du programme de développement durable entraîne un faible investissement dans la science et la technologie et la baisse de la qualité de l'enseignement de la science et de l'ingénierie à tous les niveaux des systèmes éducatifs.

Au nombre des autres problèmes qui minent le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation du continent figurent la faiblesse des liens ou l'absence de liens entre l'industrie et les institutions de science et de technologie, une inadéquation entre les activités de R-D et les stratégies et objectifs nationaux de développement industriel. En conséquence, les industries locales, en particulier les petites et moyennes entreprises, ne parviennent pas à accéder aux résultats de recherche des institutions publiques de recherche, ni à les utiliser.

Le transfert des connaissances technologiques est souvent une question qui n'est pas bien traitée par les pays de la région. Par exemple, le continent n'a enregistré qu'une faible augmentation des dépenses allouées à la R-D par les filiales étrangères, n'a attiré que quelques rares projets de R-D et a enregistré la croissance la plus faible dans le domaine de l'application des brevets et des noms de marque enregistrés. On compte très peu d'experts en R-D sur le continent. Dans plusieurs pays, l'infrastructure de R-D a été négligée et se délabre. Aussi, il a été observé que l'Afrique est la seule région où le nombre de demande de brevets a effectivement chuté entre 1990 et 2004 (OMPI, 2005).

Enseignements tirés et voie à suivre

L'accès à la technologie peut contribuer à l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, en contribuant à appuyer l'activité économique qui repose sur ces ressources. Il peut également créer de nouvelles opportunités économiques. Ainsi, une transition vers une économie verte offre une opportunité pour adopter des politiques et une législation qui encouragent le transfert des technologies, notamment la définition des droits de propriété intellectuelle, l'élimination des barrières commerciales au transfert des technologies vertes et la coopération internationale pour le transfert des technologies vertes dans des secteurs comme l'agriculture, les énergies renouvelables, le transport ou l'eau.

Le transfert des technologies est une question qui occupe une place importante au macro-niveau dans les négociations entre pays développés et pays en développement, particulièrement dans le cadre de la libéralisation des échanges, du climat et de la protection de l'environnement (ONU-DI, 2002). Une occasion est ainsi offerte aux pays africains d'aborder les questions qui revêtent une importance particulière pour le continent, comme les savoirs et technologies autochtones qui pourraient être utilisés dans le domaine de la médecine et des constructions durables.

La création d'un environnement favorable au transfert des technologies écologiquement rationnelles appelle également des actions du gouvernement, tels que l'élaboration de politiques de commerce équitable, l'élimination des obstacles techniques, juridiques et administratifs au transfert des technologies, une politique économique judicieuse, des cadres réglementaires et la transparence, autant de dispositions qui créent un environnement propice au transfert des technologies dans les secteurs privé et public. Le renforcement des capacités dans le domaine de la technologie est pertinent pour permettre à la région de réaliser une transition sans heurt vers une économie à faibles émissions de carbone et une croissance technologique durable.

Les pays peuvent mettre en œuvre quelques mesures simples pour promouvoir le transfert des technologies et l'innovation, notamment:

- (a) Promouvoir des partenariats industrie-université-gouvernement (triple hélice) pour identifier, acquérir, adapter, moderniser et diffuser les technologies nouvelles et émergentes, ainsi que pour assurer l'incubation et la croissance des entreprises émergentes. Chacun de ces acteurs apporte des atouts particuliers pouvant réduire les coûts et les risques liés au transfert des technologies;
- (b) Recourir à l'utilisation de contrats pour faciliter le transfert des technologies, notamment à travers des conditions qui encouragent la création de coentreprises et la mise en œuvre de projets entre les entreprises nationales et étrangères, et entre les industries locales et les centres de recherche et de développement;
- (c) Établir des alliances industrielles entre les entreprises étrangères et nationales, particulièrement les entreprises nationales dans lesquelles le gouvernement a une prise de participation, investit ou pour lesquelles il fait office de garant, pourraient servir de déclencheur pour le transfert des technologies, l'apprentissage et l'innovation;
- (d) Renforcer les accords internationaux de coopération scientifique et technologique entre les pays africains et les exportateurs de technologie principaux ou émergents, ce qui pourrait se faire en mettant l'accent sur des projets conjoints de recherche, l'échange

d'expertise et de connaissances, la mutualisation des ressources et l'échange des bonnes pratiques.

Toutes ces mesures ne s'excluent pas mutuellement et peuvent donc être recombinaisonnées et affinées pour aboutir à des arrangements organisationnels innovateurs qui soient adaptés aux circonstances nationales. En outre, les mesures d'incitation pour le développement, le transfert et la diffusion des technologies pourraient également faire fond sur ces modèles. D'autres mesures comme la création de pépinières d'entreprises, de parcs scientifiques et de districts industriels pourraient être adaptées pour promouvoir ces modèles et vice versa. Les principaux objectifs qui sous-tendent chacune de ces recommandations consistent à encourager la participation du secteur privé à l'innovation, à valoriser les ressources humaines, financières et institutionnelles limitées par le biais des partenariats et de la coopération, et à encourager l'apprentissage à travers l'échange de bonnes pratiques et une plus large diffusion des technologies.

V. Développement des capacités

Le renforcement des capacités est une stratégie nécessaire pour assurer la transformation des sociétés et la réalisation du développement durable. Le renforcement des capacités doit donc s'entendre comme allant au-delà de l'éducation, et tenant compte de la nécessité de l'innovation institutionnelle, des changements de comportement, et du développement et de l'utilisation de compétences bien adaptées aux objectifs de développement durable.

5.1 Engagements

Les engagements contenus dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg vont de l'éducation primaire pour tous à l'intégration du développement durable dans les programmes scolaires, la création de centres de formation professionnelle pour développer des compétences spécifiques et le renforcement de la base scientifique pour la gestion durable. Outre ces engagements spécifiques relatifs aux moyens de mise en œuvre, le renforcement des capacités est une question transversale pour tous les domaines du développement durable.

Les pays en développement et les partenaires de développement ont réaffirmé les engagements des OMD par rapport à l'éducation primaire, et renforcé leur appui à l'éducation secondaire, à la formation continue et à la formation professionnelle qui répondent aux besoins spécifiques des communautés. Le Sommet mondial sur le développement durable a lancé un appel en faveur d'initiatives d'appui à tous les niveaux pour développer, utiliser et adapter les connaissances et les techniques, améliorer les réseaux et les centres d'excellence régionaux, évaluer les besoins de renforcement des capacités et mettre au point des stratégies pour y répondre.

Le renforcement des capacités en tant que question transversale figure également en bonne place dans les engagements pris dans le contexte des négociations sur le commerce et des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), dans lesquels les gouvernements africains et les partenaires

de développement se sont engagés à renforcer la capacité des pays en développement à: mettre en œuvre des politiques commerciales propres à induire le développement durable; encourager les partenariats public-privé, promouvoir des politiques de nature à favoriser la gestion durable de la base de ressources naturelles; renforcer leur capacité pour honorer les engagements pris au titre des accords multilatéraux sur l'environnements, notamment ceux concernant la planification et l'établissement de rapports, et l'évaluation des programmes de renforcement des capacités.

5.2 Mesures prises et progrès accomplis

Les gouvernements des pays africains ont souscrit au programme d'action en faveur de **l'éducation pour tous** (EPT). Afin de combler les lacunes relevées dans le premier plan, la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique (2006-2015) va plus loin que l'objectif d'accroissement de la scolarisation dans l'enseignement primaire (CEA et OCDE, 2011).

L'Afrique a mis au point et adopté une stratégie à vocation continentale en matière de renforcement des capacités, le Cadre stratégique de renforcement des capacités (CSRC). Ce dernier repose sur les principes du NEPAD que sont le leadership africain, la prise en main par le continent de son destin, sa dotation en ressources et sa capacité d'innovation. Le renforcement des capacités, tel qu'envisagé par le CSRC, appelle des actions dans six domaines: transformation des dirigeants; transformation des citoyens; savoir et innovation fondés sur des faits concrets; valorisation du potentiel, des compétences et des ressources de l'Afrique pour son avancement; développement des capacités des personnes et institutions assurant le renforcement des capacités, et planification intégrée et mise en œuvre axée sur les résultats. Un travail mieux ciblé a été entrepris au Ghana, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, dans l'optique d'intégrer le CSRC dans les stratégies nationales.

Il ressort d'une récente enquête portant sur 34 pays africains que 70 % d'entre eux avaient **intégré le renforcement des capacités dans leur plan national de développement**, et 54 % étaient dotés de programmes nationaux spécifiques de renforcement des capacités (Fondation pour le renforcement des capacités, 2011). Les pays africains ont opéré des choix stratégiques et amélioré le cadre politique pour le renforcement des capacités par l'élaboration de stratégies nationales de développement, la mise en place de mécanismes efficaces de dialogue et l'établissement d'un nombre croissant de partenariats. L'enseignement primaire demeure une priorité élevée au plan national, mais l'accent est de plus en plus mis sur l'enseignement secondaire et la formation professionnelle.

Le renforcement des capacités constitue désormais un élément transversal de l'aide au développement, dans toutes les modalités de fourniture de l'aide. L'Union européenne, par exemple, intègre le renforcement des capacités institutionnelles et des capacités dans tous ses programmes d'appui budgétaire. Plus de la moitié des activités de coopération technique sont coordonnées et alignées sur les capacités des programmeurs des différents pays (OCDE, 2008). Des programmes spécifiques et ciblés d'appui au renforcement des capacités et d'assistance technique sont également assurés par plusieurs organismes donateurs bilatéraux et multilatéraux. À titre d'exemple, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement ont contribué à la création de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), aux fins de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour la croissance durable et la réduction de la pauvreté en Afrique. À la fin de l'année 2009,

le portefeuille de l'ACBF comprenait 111 projets et programmes, portant essentiellement sur la gestion des politiques économiques/institutions de formation, mais concernant également le renforcement des capacités des parlements nationaux et des institutions parlementaires.

Le développement des compétences est un élément essentiel de la promotion du développement durable, particulièrement, au regard de la nécessité d'accélérer la transition vers une économie verte en vue de l'éradication durable de la pauvreté. Cependant, les progrès au niveau des taux d'inscription dans le secondaire et le tertiaire sont lents. Seulement 34 % de la classe d'âge en Afrique subsaharienne y étaient scolarisés en 2007 (contre 24 % en 1999). L'inscription dans l'enseignement supérieur a légèrement augmenté en Afrique subsaharienne, passant de 5 % à 6 % au cours de la période 2006-2008, mais s'avère toujours insuffisante pour répondre à la demande en raison du faible niveau de départ, alors que l'écart par rapport aux autres régions s'est creusé (CEA et OCDE, 2011). Par ailleurs, l'expatriation des personnes qualifiées demeure un sérieux problème.

Plusieurs pays en développement continuent de faire face à de sérieux problèmes pour s'adapter à la libéralisation des échanges et tirer parti des avantages découlant des opportunités d'accès aux nouveaux marchés. Le programme Aide pour le commerce a été mis au point en réponse au **besoin de renforcement des capacités pour le commerce**. L'Afrique a été le principal bénéficiaire de l'aide pour le commerce en 2009, les engagements ayant atteint 17 milliards de dollars (CEA et OCDE, 2011). L'Afrique subsaharienne a obtenu une part disproportionnée de l'augmentation des engagements au titre de l'aide pour le commerce en 2007, mais les augmentations en 2008 ont essentiellement profité à des pays au nord du Sahara, la part du lion allant ici encore à l'infrastructure économique. L'accent a été mis sur l'infrastructure et les capacités de production, ainsi que l'appui au projet du corridor Nord-Sud. Les flux au titre de l'aide pour le commerce ont été moins volatils que le total de l'APD au cours de la période 2006-2009, tant au niveau des engagements que des décaissements en faveur de l'Afrique (CEA, 2011).

5.3 Contraintes et défis

En dépit des progrès significatifs accomplis dans les taux de scolarisation, les **taux d'achèvement restent faibles**, avec une moyenne de moins de 70 %. Les inégalités, telles que le fossé entre zones rurales et zones urbaines, les disparités entre les sexes et les différences de revenu continuent de constituer de sérieux obstacles à la progression des taux de scolarisation et d'achèvement. Les filles vivant dans les 20 % des ménages les plus pauvres ont 3,5 fois plus de risques d'être non scolarisées que celles appartenant aux familles se situant dans les tranches de revenu les plus élevées, et quatre fois plus que les garçons appartenant aux tranches de revenu supérieures (CEA et OCDE, 2011).

La qualité de l'éducation continue d'être un problème. Le nombre d'enseignants qualifiés reste très inférieur aux besoins, car il en manque environ 3 millions selon les estimations. En 2007, le nombre d'élèves par instituteur était supérieur à la norme internationale, soit 40, dans 22 pays d'Afrique (CEA et OCDE, 2011).

Bien que plusieurs pays d'Afrique aient élaboré des documents stratégiques de politique pour orienter le renforcement des capacités, **le taux de progrès est insuffisant pour tenir les enga-**

gements en matière d'éducation et de renforcement des capacités. L'assistance technique en faveur de l'éducation et du renforcement des capacités reste fragmentaire, et n'est pas souvent alignée sur les stratégies des gouvernements, ou ne répond pas à leurs priorités.

Assurer la **rétenion du personnel formé** continue d'être un sérieux problème pour plusieurs pays africains. Le secteur de la santé constitue en effet une illustration du problème, un secteur continuellement handicapé par le départ du personnel formé.

Les pays en développement et les pays les moins avancés ayant récemment accédé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont souscrit à des obligations plus contraignantes que celles qui s'appliquent aux anciens membres, et excédant parfois celles des pays développés membres. La **procédure actuelle d'accession à l'OMC est inéquitable**, en ce sens qu'elle fait intervenir de façon inopportune le poids politique, et peut aller à l'encontre des objectifs de base du système de l'OMC en général (Cosbey, 2009). En outre, l'accès à l'aide pour le commerce reste difficile – à titre d'exemple, il ressort d'une enquête de l'OCDE que plus de 60 % des pays partenaires rencontrent des difficultés spécifiques pour accéder à l'aide pour le commerce provenant des donateurs et organismes multilatéraux du Comité d'aide au développement (CAD) – l'obstacle le plus fréquent étant les conditionnalités liées à l'aide pour le commerce (OCDE, 2011).

5.4 Enseignements tirés et voie à suivre

Au fil des décennies, une attention croissante a été accordée à l'éducation, en tant que moyen pouvant contribuer à la réalisation du développement durable. L'importance du renforcement des capacités et des institutions est également passée au cœur du programme de développement durable de l'Afrique, l'objectif étant de veiller à ce que les gouvernements africains soient en mesure de prendre en charge leur propre voie de développement. Si des progrès ont été accomplis, l'inadéquation des capacités – tant au niveau des institutions que des individus – demeure l'un des principaux chaînons manquants du développement de l'Afrique.

S'il existe une bonne compréhension du rôle de l'éducation au service du développement, le renforcement des capacités demeure un domaine de pratique du développement mal défini, caractérisé par des connaissances et une compréhension limitées des progrès accomplis jusqu'ici. Le renforcement des capacités est un processus de long terme qui nécessite une approche systémique. Il est essentiel que les gouvernements africains ainsi que leurs partenaires procèdent à la définition des capacités requises et une évaluation des besoins à tous les niveaux, assorties d'indicateurs de progrès clairs et mesurables pour faire le suivi des interventions destinées à relever les défis spécifiques de développement du continent.

Le développement des capacités et la rétenion des personnes formées sont des éléments nécessaires en vue de l'efficacité du développement, permettant aux gouvernements et aux citoyens de choisir leur voie de développement. À cet égard, il importe que les gouvernements africains élaborent des stratégies nationales de renforcement des capacités qui ne traitent pas seulement les questions d'éducation, de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel, mais adoptent également une approche plus large, intégrant tous les aspects du renforcement des capacités, notamment la valorisation des ressources humaines, le développement organisationnel et le

renforcement des institutions. Le développement durable devrait, par conséquent, être au centre de toute stratégie de renforcement des capacités.

Les stratégies visant à assurer que l'assistance technique et le transfert des stratégies développent les compétences des experts locaux, sont requises de toute urgence, de même des efforts pour garantir un environnement décent de travail au personnel professionnel dans le but de réduire le phénomène de « fuite des cerveaux », dont souffrent plusieurs pays africains. En effet, la formation ne constitue qu'une partie de la solution, étant donné que les faibles niveaux de salaires et les mauvaises conditions de travail contribuent également à l'accélération de la fuite des cerveaux. Ce qu'il faut, c'est une approche intégrée en matière de renforcement des capacités et de gestion des ressources humaines. Cela est d'autant plus important, au regard de l'accent accru mis sur le rôle crucial des institutions dans le développement.

Les partenaires de développement, y compris les donateurs traditionnels, devront veiller à accorder la priorité nécessaire au renforcement des capacités, aussi bien en tant que question transversale dans tous les efforts de coopération pour le développement, qu'à travers des interventions ciblées, alignées sur les besoins et priorités identifiés par les pays. À cet égard, le renforcement des réseaux et centres d'excellence existants en Afrique, pour jouer le rôle de plates-formes pour l'éducation et le renforcement des capacités, est crucial pour leur permettre de faire face efficacement aux nouveaux problèmes et défis. Une priorité majeure consisterait à renforcer la mise en réseau des institutions en Afrique, ainsi que des institutions africaines et non africaines de renforcement des capacités.

VI. Mondialisation et commerce

Le commerce international est, de longue date, reconnu comme étant un élément important pour la croissance et le développement économiques. Le lien entre le commerce et le développement a été souligné dans l'Action 21, puis réaffirmé dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la Déclaration ministérielle de Doha.

6.1 Engagements

Les pays développés et les pays en développement se sont engagés à faire en sorte que le régime du commerce international soit équitable, et qu'il profite aux pays en développement, en particulier les moins avancés. À cet effet, il faudra promouvoir la libéralisation des marchés et de l'accès aux marchés pour les pays en développement, ainsi que les normes sociales et environnementales de nature à faciliter le développement durable sans devenir des barrières au commerce.

La communauté internationale s'est en outre engagée à mettre pleinement en œuvre les dispositions de l'Accord sur les aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) portant sur la protection de la santé publique, à renforcer le lien entre le commerce et l'environnement et la promotion d'un appui mutuel entre l'OMC et les AME, ainsi qu'à aider les pays en développement à réduire leur vulnérabilité économique en soutenant la diversification économique. En outre, en réponse aux crises financière et économique mondiales,

les pays développés ont fait la promesse de laisser les marchés ouverts, et de s'abstenir de dresser des barrières commerciales et d'imposer des restrictions à l'exportation.

Des engagements spécifiques ont été également pris en faveur de l'Afrique, notamment d'en faire un exportateur net de produits agricoles, de promouvoir des flux d'investissement direct et d'améliorer l'accès aux marchés, en particulier, pour les populations rurales.

Par ailleurs, l'Afrique s'est engagée à accroître les échanges intra-régionaux par le biais, entre autres, de la promotion des transactions transfrontalières entre les entreprises africaines et la mise en place d'infrastructures communes.

6.2 Mesures prises et progrès accomplis

Au plan international, les pourparlers de Doha ont inclus des discussions sur la mise en œuvre, le renforcement des capacités, l'environnement, l'aide pour le commerce et le traitement spécial et différencié. En 2010, quelques progrès spécifiques ont été enregistrés, notamment l'accord sur la banane, de même que sur le commerce du coton et les barrières non tarifaires, ainsi qu'un engagement notable du Groupe de négociateurs africains. Toutefois, le soutien intérieur et la subvention des exportations (notamment le coton) restent élevés dans les principales économies de l'OCDE.

Un rapport conjoint de suivi de l'OMC, de l'OCDE et de la CNUCED indique que les gouvernements du G20 ont en grande partie résisté à la tentation de mettre en place de nouvelles restrictions au commerce, pour protéger les industries nationales, en réponse aux crises économiques et financières. Cela dit, les mesures restrictives existantes persistent. **En 2010, le nombre de nouvelles mesures adoptées pour faciliter les échanges**, notamment par le biais d'une réduction ou d'une exonération temporaire des droits de douane à l'importation et d'une simplification des procédures douanières, a nettement augmenté (CEA et OCDE, 2011). Les progrès en ce qui concerne l'élimination des subventions nationales ont été mitigés. En outre, les exportateurs de produits agricoles des pays en développement sont confrontés à un niveau de protectionnisme sur les marchés des pays du Nord sept fois plus élevé que les exportateurs de produits manufacturés. Le secteur de l'agriculture reste celui qui connaît le plus de distorsion.

Les accords de coopération et le commerce régional sont essentiels pour le développement durable en Afrique. Au niveau régional, les tarifs douaniers ont, en moyenne, baissé. Des progrès sont enregistrés dans le domaine de la création de zones de libre-échange (ZLE) et d'unions douanières. Un ambitieux projet d'édification d'une zone de libre-échange entre le marché commun de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a le potentiel d'étendre l'intégration à la moitié des pays d'Afrique. Des projets d'infrastructures communes, tels que le Corridor Nord-Sud, ont été initiés dans le cadre de ce programme. Durant la crise mondiale, les échanges intra-régionaux se sont avérés plus résilients que le commerce international, affichant également une plus faible dépendance envers les marchés internationaux de produits de base. En dépit de ce signe positif, le niveau d'intégration du commerce en Afrique reste encore bien inférieur à celui des autres régions.

Plusieurs pays africains et communautés économiques régionales (CER) participent à des négociations bilatérales ou commerciales afin de diversifier leurs marchés d'exportation et de renforcer leur intégration dans le système économique mondial.

6.3 Contraintes et défis

La marginalisation de l'Afrique sur le marché mondial persiste. Le recours aux mécanismes d'accès préférentiel aux marchés reste limité par des règles d'origine fragmentées et complexes. En outre, les tarifs douaniers appliqués aux importations des pays en développement sont de loin supérieurs à ceux concernant les importations en provenance des pays développés. Les gouvernements africains n'osent pas encore croire que les normes environnementales, sanitaires et sécuritaires soient des barrières non tarifaires au commerce déguisées. En effet, les exigences d'ordre environnemental et sanitaire deviennent de plus en plus strictes et complexes. Il y a donc lieu d'envisager un programme de renforcement des capacités consacré à la question dans le cadre des efforts en matière d'aide pour le commerce, avec un accent particulier sur la conformité aux normes sur les marchés d'exportation (Cosbey, 2009).

La diversification économique reste un défi. Les exportations africaines continuent d'être peu diversifiées à la fois en termes de structure et de destination. Quarante pour cent des exportations africaines sont constituées de pétrole, de minerais et de produits agricoles. L'Europe et l'Amérique du Nord continuent d'absorber l'essentiel des exportations africaines, quoique les échanges avec les économies émergentes connaissent une croissance rapide.

La forte dépendance de l'Afrique à l'égard des exportations de ressources naturelles est un problème persistant. Il en est ainsi en raison du caractère épuisable et de la surexploitation des ressources naturelles, des externalités négatives associées à leur extraction et à leur consommation et la volatilité de leur prix. La gestion efficace de la production et des exportations de ressources naturelles nécessite souvent que l'État y joue un rôle capital (CEA, 2011), afin d'obtenir des rentes liées à ces ressources, de réduire les incidences négatives de l'extraction et de la consommation des ressources et de veiller à ce que les revenus tirés de ces ressources soient consacrés au développement du pays. Par ailleurs, l'abondance de ressources naturelles est souvent associée à des incitations faussées pour diversifier, et la hausse des prix des produits de base n'a pas conduit aux améliorations souhaitées au niveau de l'efficacité matérielle/énergétique et au passage à des modes de production et de consommation durables.

Les arrangements commerciaux préférentiels actuels perpétuent la structure actuelle des exportations africaines, tandis que les nouveaux Accords de partenariat économique (APE) en cours de négociation pourraient contraindre les pays africains à libéraliser trop rapidement, avec une préférence pour l'Europe et contre l'intégration au sein du continent. Dans leur configuration actuelle, les APE pourraient même bloquer les efforts tripartites déployés par le COMESA, la CAE et la SADC pour créer une zone unique de libre-échange.

Si des progrès ont été enregistrés au chapitre des questions spécifiques concernant les **droits de propriété et le développement**, l'ADPIC oblige souvent les pays en développement à fermer les entreprises d'imitation qui produisent des copies bon marché des biens brevetés. En ce qui concerne les produits pharmaceutiques, les pays en développement perdent aussi leurs fourni-

tures de sources de génériques à coût réduit, ainsi que les industries qui auraient pu se développer pour éventuellement mettre au point leurs propres produits.

6.4 Enseignements tirés et voie à suivre

L'économie mondiale se remet lentement des effets de la crise financière et économique mondiale de 2008-2009. Les économies africaines se sont mieux remises que prévu, avec une croissance globale du PIB estimée à 5 % en 2011, contre 4,7 % en 2010. Cependant, l'Afrique continue d'être marginalisée sur le marché mondial. La mise en œuvre des mécanismes d'accès préférentiels aux marchés reste limitée, et les barrières au commerce des produits d'Afrique subsistent. Le fait de continuer de dépendre d'un nombre limité de produits de base, qui sont souvent des ressources naturelles, est un problème chronique qui rend le continent vulnérable aux chocs extérieurs. Toutefois, l'économie verte peut offrir des opportunités considérables à l'Afrique, susceptibles de transformer sa dépendance des ressources naturelles en atout.

Il est essentiel que les pays africains continuent de renforcer leurs efforts visant à diversifier l'économie et à réduire leur dépendance envers un nombre limité de produits de base échangés sur le marché international. Le continent africain regorge d'une base de ressources naturelles très riche et diversifiée, qui offre des produits et services aux communautés, et peut être également développée pour devenir un véritable moteur de croissance, par le biais de la rétribution des services environnementaux, de la fourniture de produits pharmaceutiques, d'intrants pour des produits fabriqués en Afrique ou ailleurs et d'activités touristiques durables. La croissance de la demande de produits durables – du bois certifié au café produit selon les règles du commerce équitable – offre des occasions appréciables de commerce international au jeune secteur africain des produits environnementaux.

Les pays africains doivent être associés, dès le départ, à la définition des normes concernant les produits échangés au plan international. Une approche proactive s'impose également pour veiller à ce qu'ils tirent pleinement parti des opportunités offertes par les normes et les mécanismes d'écoétiquetage, telles que les marchés en plein essor pour les produits biologiques, avec des effets catalyseurs sur l'efficacité des ressources et la sécurité du travail.

Les crises économiques et financières mondiales offrent des enseignements importants à l'Afrique. La diversification de l'économie peut jouer un rôle décisif dans la réduction de la vulnérabilité du continent aux chocs extérieurs. Si les échanges sont, de toute évidence, un élément important du développement durable en Afrique, les gouvernements africains devront veiller à ce que leurs économies ne soient pas uniquement tributaires des échanges internationaux pour la croissance économique, car une telle dépendance les exposerait de façon excessive aux aléas des marchés internationaux. À cet égard, il faudra continuer de renforcer l'intégration régionale, en tant que moyen indispensable pour la réalisation du développement durable, car le commerce régional est plus résilient que les échanges internationaux, et peut promouvoir davantage la sécurité alimentaire en Afrique.

Pour tirer parti des avantages offerts par le commerce, il faudra cependant défendre les circonstances et intérêts particuliers de l'Afrique dans les rencontres internationales. La voix de l'Afrique, malgré sa taille, ne compte guère dans les institutions internationales telles que la Banque mon-

diale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce et au G20. Qui plus est, les besoins spécifiques du continent ne sont pas suffisamment pris en compte dans le débat en cours sur la refonte de l'architecture financière internationale. Par conséquent, il est impératif que les circonstances et les intérêts particuliers de l'Afrique soient pleinement pris en compte dans le système de gouvernance internationale. S'agissant du commerce, l'Afrique se doit de s'engager de façon plus résolue dans les négociations de l'OMC, afin d'assurer la prise en compte de ses priorités politiques dans les conclusions de ces négociations et de faire en sorte que les flexibilités appropriées et le principe de traitement spécial et différencié fassent partie intégrante des accords conclus.

Il convient également de tenir compte des intérêts de l'Afrique dans d'autres cadres de négociation, comme la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, qui offrent plusieurs opportunités d'échange de droits d'émission de carbone et des ressources respectueuses de la diversité biologique susceptibles de contribuer à générer des sources additionnelles de revenu, créer des emplois, et à appuyer le développement durable dans la région. Dans ce contexte, il importe que le MDP soit réformé pour inclure une approche sectorielle ou programmatique pour faciliter la participation de l'Afrique au marché.

Le défi du changement climatique offre de nouvelles opportunités liées au commerce. Les vastes ressources forestières de l'Afrique pourraient, par exemple, fournir des services considérables de séquestration du carbone, qui coûtent un prix important sur le marché international d'échange de droits d'émission de carbone. Les investissements potentiels dans les initiatives de foresterie en rapport avec le programme REDD+ sont estimés entre 4 et 7 milliards de dollars par an pour 2015, et devraient passer de 14 à 20 milliards de dollars par an à l'horizon 2030. L'inclusion de l'agriculture dans le marché du carbone devrait également créer des opportunités significatives pour l'Afrique – notamment en promouvant le développement de pratiques agricoles durables tout en contribuant à atténuer les effets des changements climatiques (CEA, 2010).

Les gouvernements africains devraient continuer de prendre part aux négociations sur les changements climatiques, afin de garantir une issue qui reconnaisse et valorise les nombreuses opportunités d'atténuation offertes par le continent, tout en promouvant par la même occasion le développement par le biais du transfert de ressources financières et/ou de technologies. En outre, les négociateurs africains devront veiller à ce que les politiques liées aux changements climatiques ne créent pas de nouvelles restrictions au commerce par le biais, par exemple, de mesures d'ajustement fiscal aux frontières.

VII. Intégration régionale

7.1 Engagements

Initiatives de l'Afrique en matière d'intégration régionale: Les gouvernements africains reconnaissent depuis longtemps l'importance de la coopération et de l'intégration régionales comme moyen d'accélérer et de consolider le développement économique et social. En conséquence, les pays africains ont fait montre d'un engagement fort en ce qui concerne la réalisation des objectifs de coo-

pération et d'intégration régionales. Cela s'est traduit par la création en 1963 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), peu après l'accession de nombreux pays africains à l'indépendance.

En 1980, les pays africains ont adopté le Plan d'action de Lagos (LPA), dont l'objectif était de réaliser une intégration régionale effective par le biais de l'autosuffisance nationale et collective. Le Traité d'Abuja, signé en 1991, prévoit la création, à l'échelle continentale, de la Communauté économique africaine (CEA) à l'horizon 2027. Le Traité engageait le continent sur la voie de l'intégration économique. Adopté par les pays africains en 2001, le NEPAD reconnaît la nécessité pour les pays africains de mutualiser les ressources et d'accélérer le développement et l'intégration économique de la région, afin de renforcer leur compétitivité au plan international. En novembre 2010, la sixième Session ordinaire de la Conférence des ministres africains du Commerce a adopté une recommandation visant à la création rapide d'une zone de libre-échange à l'échelle continentale.

Appui international: En 2002, le Sommet mondial sur le développement durable a prié instamment la communauté internationale à aider les pays d'Afrique à améliorer les relations commerciales régionales et l'intégration économique entre eux et à attirer et accroître l'investissement dans les infrastructures de marché régionales. En outre, les partenaires de développement ont promis d'apporter un appui au processus de coopération et d'intégration régionales. La Stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique mettait l'accent sur la fourniture d'appui aux stratégies et programmes d'intégration régionale et de développement des différentes CER, y compris la création de marchés régionaux intégrés. Dans la Déclaration du Sommet de Heiligendamm sur la croissance et la responsabilité en Afrique, des engagements ont été pris afin d'appuyer l'intégration régionale et l'Initiative de renforcement des capacités des communautés économiques régionales.¹⁴

7.2 Mesures prises et progrès accomplis

Les pays africains ont pris un large éventail de mesures concrètes visant à approfondir la coopération et l'intégration régionales. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des principales mesures prises ainsi que les progrès accomplis.

Niveau régional: La transformation de l'OUA en Union africaine, telle qu'inscrite dans l'Acte constitutif de l'Union adopté en 2000, déclenche un processus visant à accélérer les progrès vers l'intégration régionale. Le principal objectif de l'Union africaine est d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la région par l'intégration, la coopération et le développement (CUA, 2009). Cette transformation a été suivie par plusieurs actions à l'appui du programme d'intégration, dont la neuvième session ordinaire de l'Union africaine tenue en 2007, qui a adopté une déclaration visant à accélérer l'intégration économique et politique du continent africain, notamment par la mise en place d'un gouvernement de l'Union, l'objectif ultime étant de créer les États-Unis d'Afrique. La déclaration appelait également à la rationalisation et au renforcement des communautés économiques régionales, et à l'harmonisation de leurs activités de façon à parvenir à la création d'un marché commun africain.

Des institutions continentales ont été mises en place et renforcées, dont la Commission de l'Union africaine et l'Agence de coordination et de planification du NEPAD. Le Parlement panafricain est

¹⁴ <http://www.commit4africa.org/category/sector/development-partnerships>

déjà mis en place et aide à dégager un plus large consensus sur des questions telles que l'agenda de l'intégration régionale. La mise en place des autres institutions continentales essentielles, telles que la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaire africain et la Banque centrale africaine connaît une accélération.

Le Programme minimum d'intégration (PMI) a été mis en place afin de rationaliser et d'accélérer le processus d'intégration. Il vise, entre autres, à renforcer la convergence des communautés économiques régionales, qui font déjà l'objet de rationalisation. Cet exercice a abouti à la reconnaissance par l'UA de seulement huit CER, à savoir: l'Union du Maghreb arabe (UMA), le COMESA, la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la CAE, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la SADC. Les autres priorités du PMI comprennent l'infrastructure et l'énergie, la libre circulation des personnes, des biens, services et capitaux; la paix et la sécurité; l'agriculture, le commerce et l'industrie. Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) piloté par l'UA constitue un élément clef dans l'accélération de l'intégration physique de la région.

Afin de promouvoir une responsabilité partagée et collective, les chefs d'États et de gouvernement de l'UA ont, en 2007, adopté la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance. Cette charte constitue une résolution et une base ferme pour une action collective et unie en cas de besoin. En outre, en 2009, les chefs d'États et de gouvernement ont également adopté la Charte africaine de la statistique. Cette charte, entre autres, sert de cadre stratégique et d'outil de plaidoyer pour le développement statistique en Afrique.

Collectivement, l'Afrique a noué un nombre de partenariats avec l'extérieur, ce qui témoigne de l'adoption d'une approche régionale en matière de coopération extérieure. Au nombre de ces partenariats figurent les partenariats multilatéraux dans le cadre de l'OMC et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) – les accords de partenariat économique avec l'Union européenne.

Renforcement de la coopération et de l'intégration à l'échelle sous-régionale: Selon CUA (2011), les CER, qui constituent les composantes de base de l'intégration régionale, ont accompli des progrès variables en ce qui concerne la promotion de l'intégration régionale. Les paragraphes suivants résument les progrès réalisés par les différentes CER.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a accédé au statut de zone de libre-échange, qui fait l'objet de mise en œuvre par le biais du Programme de libéralisation du commerce de la CEDEAO. Des progrès ont également été enregistrés dans l'institution d'un tarif extérieur commun et l'harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée dans la sous-région. La CEDEAO est également en passe de créer une deuxième zone monétaire pour les pays qui ne sont pas membres de la zone franc. La CER a, par ailleurs, accompli des progrès dans la mise en place et l'opérationnalisation d'institutions spécialisées sous-régionales, dont la Banque d'investissement et de développement, l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation ouest-africaine de la santé, l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest et l'Unité de coordination des ressources en eau. Parmi les secteurs où sont en cours des programmes d'intégration, de coordination et de mise à l'échelle, on peut citer les transports, les télécommunications, l'énergie, la science et la technologie et la prévention du VIH/sida.

Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe a également créé une zone de libre-échange comprenant 14 États. Il a en outre établi une union douanière et, à cet égard, élaboré un nombre de programmes axés sur le marché. Un projet de cadre stratégique sur la libéralisation des services a été préparé et attend d'être finalisé, afin de faciliter le commerce des services tels que le transport aérien, l'assurance automobile, l'assurance, le transport maritime et les routes. Le COMESA a adopté des protocoles sur la facilitation de la libre circulation des personnes. Dans le domaine des institutions, la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) continue d'être très active dans la promotion des investissements et la fourniture de facilités de financement du commerce. Parmi les autres institutions mises en place on compte la Chambre de compensation du COMESA, la Compagnie de réassurance et l'Agence africaine d'assurance commerciale. Le COMESA a également accompli des progrès significatifs au niveau sectoriel, notamment l'infrastructure, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Dans le secteur de l'agriculture, le COMESA met en œuvre plusieurs programmes visant à accroître la productivité agricole de la région. Il établit également des relations de coopération avec les autres CER. À titre d'exemple, un mémorandum d'accord a été signé avec la CAE, l'IGAD et la Commission de l'océan Indien (COI). Ces organisations ont convenu d'adopter et de mettre en œuvre le programme de libéralisation et de facilitation du commerce du COMESA. Aux fins d'harmoniser leurs programmes, le COMESA et la SADC ont mis sur pied un groupe de travail conjoint.

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Cette communauté a également créé une zone de libre-échange. Quoique la communauté ait réalisé peu de progrès dans la facilitation de la libre circulation des personnes, des biens, services et capitaux, les États membres ont adopté un plan visant à éliminer progressivement les tarifs sur le commerce intra-communautaire. Cependant, la CER a accompli des progrès importants en ce qui concerne la promotion de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Au niveau sectoriel, la CEEAC a réalisé des progrès dans le domaine de l'énergie où une institution spécialisée sous-régionale, le Pool énergétique de l'Afrique centrale, a été mise en place dans l'optique de promouvoir la coopération entre les États membres. Des progrès ont également été enregistrés dans d'autres secteurs, notamment les télécommunications et l'information, les technologies de la communication, et l'agriculture.

La Communauté de développement de l'Afrique australe a accédé au statut de zone de libre-échange en janvier 2008. Des études sont en cours en vue de la création d'une union douanière. La libre circulation des personnes a été facilitée par la dispense de visa pour un séjour n'excédant pas 90 jours. Des progrès ont également été accomplis en matière d'accélération de la libre circulation des biens, services et capitaux. Au plan sectoriel, la SADC a réalisé des progrès importants dans les domaines de l'infrastructure et des services. Dans le sous-secteur de l'énergie, le Pool énergétique de l'Afrique australe a été mis en place en 1995 afin d'intensifier le commerce d'électricité, de réduire le coût de l'énergie et d'assurer une meilleure stabilité de la fourniture aux compagnies nationales de distribution de la région. Des progrès ont été également accomplis dans les domaines des télécommunications, des eaux souterraines, de la gestion des sécheresses, du tourisme, des produits alimentaires, de l'agriculture et des ressources naturelles.

Communauté d'Afrique de l'Est: Outre la mise en place de la zone de libre-échange, la CAE a établi une union douanière, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010. À cet effet, un droit nul est appliqué à l'échange de biens provenant des États partenaires, à quelques exceptions près, sur la base d'une « liste de produits sensibles ». Cette communauté œuvre à la mise en place d'une

union monétaire d'ici à 2012. La CAE a également accompli des progrès dans les domaines du transport et de la communication, notamment la mise en œuvre du projet de réseau routier de l'Afrique de l'Est. Dans le secteur de l'énergie, un Plan directeur de l'énergie a été élaboré, qui se donne un délai de sept ans pour devenir un système énergétique régional à part entière, avec la création d'un pool énergétique comme activité centrale.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement. Les premières étapes prévoient des dispositions visant à promouvoir la libre circulation des personnes et des biens, des services et des capitaux. Cependant, l'IGAD a réussi à s'acquitter de son mandat en mettant en place des mécanismes efficaces et efficients, des réseaux, des processus, des institutions spécialisées et des partenariats pour l'exécution de ses activités sous régionales. À cet égard, les institutions mises en place comprennent le Mécanisme d'alerte précoce et de réaction aux conflits à Addis-Abeba, le Forum des affaires de l'IGAD actuellement à Kampala, le Centre de prévisions et d'applications climatologiques à Nairobi. L'IGAD a également mis en place, à Addis-Abeba, le Programme de renforcement des capacités de l'IGAD contre le terrorisme. Dans le secteur commercial, l'IGAD collabore avec le COMESA pour promouvoir des programmes communs et mutuels sur le commerce afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage des ressources. Il convient de noter que l'IGAD est membre du Comité interrégional de coordination qui s'occupe des mécanismes de coordination avec les autres groupements économiques régionaux, à savoir le COMESA, la CAE, la Commission de l'océan Indien (COI) et la SADC.

La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD): La CEN-SAD œuvre à la mise en place d'une zone de libre-échange. Au titre de son programme de développement du commerce, de l'intégration et du développement social, la CEN-SAD a mis en route le processus de libéralisation des échanges et de la libre circulation des personnes. Elle est en passe d'élaborer un protocole sur la libre circulation des personnes, qui s'inspirera des différents articles de son acte constitutif portant sur la libre circulation des personnes. Il convient de noter que déjà, la mesure relative à l'exemption sélective de l'obligation de visa a été déjà traduite en une décision signée par 17 États membres en mai 2009. En outre, la communauté a établi une banque dénommée « Banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce ». Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la CEN-SAD est parvenue à adopter le Protocole sur le mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits, la Convention sur la coopération en matière de sécurité et la Charte sur la sécurité.

7.3 Contraintes et défis

En dépit des progrès accomplis, un nombre de défis et de contraintes continue de se poser à l'accélération de l'intégration régionale en Afrique, comme résumé dans les paragraphes qui suivent.

Multiplicité des CER et adhésions croisées: Ces facteurs rendent les arrangements institutionnels d'intégration régionale en Afrique trop complexes, avec trop de doubles emplois, et nécessitant beaucoup trop d'énergie politique et de ressources financières pour les résultats obtenus. En outre, les communautés économiques régionales disposent également de programmes ambitieux, mais de capacité de planification, de mise en œuvre et de financement limitées.

Crainte de perdre sa souveraineté: Les États membres des CER n'ont pas suivi à la lettre les arrangements d'intégration, car ils craignent que le coût lié à la perte de souveraineté excède de loin celui

de la non exécution des politiques d'intégration. La majorité des secrétariats des CER ne sont pas dotés de pouvoirs juridiques leur permettant de contraindre les pays membres à s'acquitter de leurs obligations, ce qui constitue autant d'embûches sur le chemin de l'édification de la Communauté économique africaine.

Conflits dans certains États membres: Ces conflits freinent l'intégration et le développement en entravant les activités économiques et en détruisant l'infrastructure, et constituent de sérieux obstacles au flux des échanges et à l'investissement.

Manque de mécanisme d'autofinancement: L'intégration régionale rapide est entravée par le fait que les CER et autres organisations d'intégration régionale ne disposent pas de mécanismes pour financer sur leurs ressources propres les différents programmes et initiatives d'intégration régionale.

Manque de mécanisme d'indemnisation: L'absence d'un mécanisme de compensation pour les perdants de l'intégration constitue également un obstacle à la mise en œuvre complète des programmes d'intégration. Les tarifs et autres taxes commerciales représentent une grande partie des recettes de nombreux pays africains. Le manque à gagner qui résulterait de l'application de tous les protocoles d'intégration pourrait entraver le processus d'intégration, même si les avantages potentiels de ce dernier dépassent les coûts (CEA, 2008).

Faibles institutions et intégration peu poussée du programme d'intégration à l'échelle nationale: On note une internalisation peu adéquate au plan national des objectifs d'intégration convenus. Cela se traduit par l'existence de mécanismes nationaux faibles de coordination, de mise en œuvre et de suivi des buts et objectifs définis de commun accord, avec pour conséquence une mise en œuvre insuffisante des protocoles, stratégies et programmes d'intégration convenus.

Faiblesse des échanges commerciaux intra-CER: En dépit des tendances à la hausse des échanges intracommunautaires, la configuration des exportations des CER continue d'être fortement influencée par les liens historiques avec le monde extérieur.

Intégration physique inadéquate: Si les pays africains ont fait des progrès substantiels dans la mise en place de dispositifs institutionnels pour l'intégration régionale, l'intégration physique est à la traîne. Par conséquent, la réalisation des résultats souhaités en matière de développement résultant de l'intégration régionale, comme l'intensification des échanges et la mobilité des biens et de la main-d'œuvre, est entravée. Le défi consistera donc à mobiliser des ressources financières afin d'étendre et d'entretenir les infrastructures essentielles telles que les réseaux routiers et ferroviaires.

7.4 Enseignements tirés et voie à suivre

Quoique toujours inégaux entre les CER, les États membres et les secteurs, des progrès sont en train d'être accomplis vers le renforcement de la coopération et de l'intégration régionale en Afrique. L'édification d'institutions continentales fortes, telles que l'Union africaine et l'Agence de coordination et de planification du NEPAD, la rationalisation en cours des CER, l'élimination des barrières commerciales et l'expansion des programmes pour la connectivité physique et la

mise en commun de ressources énergétiques constituent des initiatives majeures et des mesures importantes vers l'accélération de l'intégration régionale en Afrique.

Le rôle de l'intégration régionale dans les domaines que sont la promotion de la diversification économique, l'élargissement des marchés, la mutualisation des ressources et leur allocation plus rationnelle, le traitement des questions et des défis transfrontières et celles relatives à la mondialisation auxquels fait face le continent, en fait un mécanisme crucial pour la réalisation des aspirations de développement de l'Afrique. Par conséquent, l'approfondissement et l'accélération de l'intégration régionale de l'Afrique devront continuer de figurer au premier rang des priorités pour les pays africains et leurs partenaires de développement.

Pour relever la myriade de défis majeurs auxquels fait face le programme d'intégration de la région, il s'avère indispensable de maintenir la volonté politique et de redoubler d'efforts pour ce qui est de la coopération au service du développement à l'échelle régionale. On assistera à un ralentissement du processus d'intégration et de la traduction de l'intégration régionale en des résultats concrets de développement, si l'on ne s'attaque pas de toute urgence aux défis majeurs tels que la rationalisation des CER, la faible connectivité physique et la prise en compte insuffisante de l'objectif d'intégration régionale au plan national.

Si l'on veut relever les multiples défis et poser des jalons qui permettent à la région d'atteindre l'objectif de création d'une Communauté économique africaine à l'horizon 2027, il faudra davantage d'efforts collectifs, une forte détermination et volonté politique par rapport à l'intégration. À cela, il faudra ajouter un soutien accru et inconditionnel au développement qui répond aux priorités d'intégration régionale de l'Afrique.

Pour accélérer l'intégration régionale, l'impact sur le développement de l'intégration régionale devrait être renforcé et transparent dans l'amélioration du bien-être des populations de la région. Compte devra donc être tenu de ce facteur dans l'évaluation et l'élaboration des initiatives visant à promouvoir l'intégration régionale. À cet égard, il conviendra de renforcer le rôle de la société civile et du milieu des affaires dans la mise en œuvre du programme d'intégration régionale, afin de promouvoir une intégration à visage humain.

L'accélération de l'intégration régionale en Afrique appelle une évaluation approfondie des performances en matière d'intégration enregistrées à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale, en tenant compte des nouvelles réalités régionales et mondiales. Un objectif clé consiste à multiplier les opportunités d'accueillir des investissements permettant d'accroître les revenus en Afrique et de mettre en valeur les ressources inexploitées. Au nombre des autres opportunités figurent le renforcement de la connectivité physique, la réduction de la dépendance à l'égard du monde extérieur et la création de conditions pour un développement endogène et autonome.

La compréhension de l'importance du rôle de la coopération et de l'intégration dans les efforts visant à relever les défis du développement de l'Afrique requiert que l'on aille au-delà des questions traditionnelles. À cet égard, dans le programme d'intégration régionale, compte devra être tenu comme il se doit des objectifs tels que la paix et la sécurité, les questions environnementales et de santé, et les engagements internationaux de l'Afrique. Dans certaines parties du continent, l'intégration régionale a été entravée par des conflits et l'instabilité. Ces questions, parmi d'autres,

doivent être prises en compte dans les initiatives destinées à accélérer l'intégration régionale en Afrique.

Les pays africains devront encourager la mise en œuvre de davantage d'approches à vocation régionale en matière de coopération économique, particulièrement avec les autres pays situés hors de la région. À cet égard, il importe de renforcer les capacités des pays africains ainsi que de la CUA et des CER aux fins de négocier à différents niveaux.

L'appui au renforcement de la connectivité physique devrait être accéléré par le développement des infrastructures comme les systèmes de transport efficaces, qui sont essentiels pour intensifier les échanges intra-africains.

L'intégration devra être intégrée dans les objectifs au plan national. À cet égard, il faudra renforcer la volonté politique et aider les pays africains à entreprendre et mettre en œuvre les réformes nationales, notamment la mise en place des cadres institutionnels nécessaires à l'appui de l'intégration régionale.

VIII. Coopération Sud-Sud

8.1 Engagements

La coopération Sud-Sud joue un rôle important dans la promotion du commerce, l'accès au financement et à l'investissement, de même que l'échange de connaissances, de compétences et d'expertise technique. Engagement de solidarité entre les peuples et les pays du Sud qui contribue à leur bien-être national, à l'autosuffisance collective et à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment les OMD, elle résulte notamment de la mutation de l'économie mondiale dans laquelle le poids des marchés émergents ne cesse d'évoluer et prouve le besoin de solutions d'inspiration africaine aux problèmes du développement économique par opposition au dogme de l'occident.

Conscient de l'importance de la coopération Sud-Sud, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg réaffirme l'engagement à la promouvoir. La Déclaration de Marrakech de 2003 demandait, entre autres, un appui à la mise en œuvre du NEPAD par le biais de la coopération Sud-Sud; la mise en place d'une interface entre les modalités de coopération Nord-Sud et Sud-Sud, notamment aux fins de la réalisation des objectifs convenus au plan international; le renforcement des échanges Sud-Sud et l'élargissement de l'accès aux marchés des pays en développement; le renforcement des groupements économiques régionaux, et des arrangements interrégionaux pour promouvoir la coopération commerciale Sud-Sud, et la promotion des initiatives en faveur des PMA dans le contexte de la coopération Sud-Sud.

8.2 Mesures prises et progrès accomplis

Mesures visant à promouvoir la coopération Sud-Sud: Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud, des mesures sont prises pour renforcer et coordonner les initiatives entre l'Afrique et d'autres pays du Sud tels que la Chine, la République de Corée, l'Inde et le Brésil.

Le Forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique a été lancé en 2000. Lors de la réunion de 2009 du Forum, la Chine a annoncé des mesures visant à établir un partenariat sino-africain en vue de lutter contre les changements climatiques; de renforcer la coopération avec l'Afrique dans les domaines de la science et la technologie; d'aider l'Afrique à renforcer ses capacités; d'élargir davantage l'accès du marché chinois aux produits africains; d'approfondir la coopération en matière de soins médicaux et de santé; de renforcer la coopération dans la valorisation des ressources humaines et l'éducation, et de développer les échanges culturels et entre les peuples.

La République de Corée a mis en place une initiative pour le développement de l'Afrique. Cette initiative est soutenue par le Forum République de Corée-Afrique. Lors du Forum de 2009, la République de Corée avait promis de doubler, par rapport à son niveau de 2008, le volume de l'aide publique au développement versée à l'Afrique à l'horizon 2012. La République de Corée a également institué la Conférence sur la coopération économique avec l'Afrique, dans l'objectif de dynamiser la coopération dans les domaines commercial et économique avec le continent. Dans la même veine, elle a créé un Forum de coopération industrielle avec l'Afrique. Lors de la deuxième réunion de ce forum, la République de Corée a annoncé la mise en place de l'Initiative de croissance verte République de Corée-Afrique pour la période 2009-2012.

Le Sommet du Forum Inde-Afrique, qui se tient tous les trois ans, constitue le cadre officiel des relations entre l'Afrique et l'Inde. Le premier de ces sommets, tenu en 2008, avait convenu d'améliorer la coopération entre l'Inde et l'Afrique dans les domaines tels que les sciences économiques, la politique, la science, la recherche et la technologie, le développement social et le renforcement des capacités, le tourisme, l'infrastructure, l'énergie et l'environnement, les médias et la communication.

Les autres mécanismes de coopération sont les suivants: le partenariat Inde-Brésil-Afrique du Sud et le Sommet de la coopération Turquie-Afrique. On note également des initiatives inter-régionales telles que le Partenariat Afrique-Amérique du Sud et le Nouveau Partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique.

De même, au sein du continent, la coopération Sud-Sud s'est intensifiée. Par exemple, suite à la rapide percée des entreprises sud-africaines sur le reste du continent, on enregistre une hausse de l'investissement de l'Afrique du Sud dans les pays concernés depuis l'avènement de la démocratie dans le pays en 1994.

Augmentation de l'APD, du commerce et de l'IED: Dans l'ensemble, l'intensification de la coopération Sud-Sud de l'Afrique a eu pour effet d'accroître significativement l'importance des pays en développement dans le commerce des marchandises. En outre, les flux officiels des pays en développement à l'Afrique ont également augmenté. Selon les estimations de la CNUCED (2010), l'aide à l'Afrique provenant des pays en développement s'établissait autour de 2,8 milliards de dollars en 2006. Les flux pour 2007 et 2008 étaient censés être plus élevés, étant donné que plusieurs pays en développement avaient pris des engagements en faveur de la région. Les partenaires du Sud de l'Afrique deviennent également de plus en plus des sources majeures d'investissement étranger direct (IED) pour le continent. Selon les estimations de la CNUCED (2010), le total des apports d'IED en Afrique est passé d'une moyenne de 17,7 % au cours de la période 1995-1999 à 20,8 % entre 2000 et 2008.

Selon les estimations de la CNUCED (2010), l'aide publique au développement versée par la République de Corée à l'Afrique s'est accrue, passant de 39 millions de dollars en 2005 à 104 millions de dollars en 2008, et la part de l'Afrique dans l'APD versée par la République de Corée aux pays en développement a progressé de 8 % à 19 % au cours de la même période. Les échanges ont augmenté entre la République de Corée et l'Afrique, le commerce total des marchandises passant de 4,4 milliards de dollars en 2000 à 11 milliards de dollars en 2008.

8.3 Contraintes et défis

Des progrès importants ont été certes réalisés en ce qui concerne le renforcement de la coopération Sud-Sud, et leurs retombées sont louables, mais le partenariat est confronté à des défis auxquels il faut s'attaquer. On trouvera dans les paragraphes suivants une vue d'ensemble de ces défis.

Arrangements de coopération multiples et fragmentés: La multiplicité des accords de coopération devient onéreuse et exerce une pression sur les ressources limitées de l'Afrique. La fragmentation des initiatives de coopération Sud-Sud fait que les pays africains parties prenantes éprouvent d'énormes difficultés à élaborer et mettre en œuvre des programmes plus intégrés pour atteindre des objectifs nationaux de développement de surcroît interdépendants.

Inadéquation de la stratégie de coopération Sud-Sud de l'Afrique: Force est de constater que l'Afrique n'est pas toujours aux commandes lorsqu'il s'agit d'élaborer des accords et initiatives de coopération Sud-Sud. Selon la CNUCED (2010), cela tient au fait que l'Afrique n'a pas adopté une approche régionale cohérente relative à la façon d'exploiter et gérer ces partenariats à son avantage. Il s'ensuit que les partenariats en cours, essentiellement à l'échelle nationale, sont principalement noués avec un petit nombre de pays riches en ressources naturelles. Ces initiatives ne sont pas toujours bien alignées sur les priorités régionales de l'Afrique, dont la nécessité de canaliser les investissements directs étrangers au titre de la coopération Sud-Sud pour notamment donner un coup de fouet à la capacité de production et promouvoir l'intégration régionale.

Faible profil environnemental de certaines initiatives de coopération Sud-Sud: Plusieurs initiatives de coopération Sud-Sud portent sur des secteurs écologiquement sensibles tels que l'exploitation des ressources naturelles et le développement de l'infrastructure. Ces initiatives requièrent une meilleure prise en compte des considérations environnementales dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative de coopération. Toutefois, l'attention insuffisante accordée aux considérations d'ordre écologique au moment du lancement et au cours de la mise en œuvre a été citée dans plusieurs cas comme un inconvénient majeur.

8.4 Enseignements tirés et la voie à suivre

La coopération Sud-Sud est devenue un important cadre dans lequel l'Afrique peut accroître ses opportunités d'exportation. En outre, elle constitue une source de plus en plus importante d'investissements directs étrangers et d'aide publique au développement. Toutefois, pour tirer pleinement profit des initiatives de coopération Sud-Sud, l'Afrique devra prendre davantage d'initiatives, notamment en mettant au point une stratégie efficace pour guider son engagement dans les partenariats au titre de ces initiatives. Cette stratégie devrait tenir compte des priorités

de la région et par conséquent bien s'aligner sur la vision et les programmes du continent, notamment ceux contenus dans le NEPAD.

L'Afrique et ses partenaires du Sud devront adopter et promouvoir des arrangements et des initiatives de coopération coordonnés, intégrée, sans exclusive et transparents, qui devront reposer sur des partenariats vrais ou égaux répondant aux préoccupations de l'Afrique à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale. En effet, ces partenariats devraient répondre également aux préoccupations de long terme de l'Afrique. L'efficacité de ces partenariats peut donc être renforcée en s'accordant sur les objectifs de moyen à long terme de la coopération à long terme de la coopération Sud-Sud et en adoptant des mécanismes transparents de responsabilité mutuelle.

Les pays africains et leurs partenaires du Sud devront garder à l'esprit la soutenabilité de la dette pour les pays bénéficiaires. On craint que l'utilisation des prêts concessionnels plutôt que des dons puisse conduire à une accumulation de la dette. Les pays africains devront donc être conscients qu'ils auront à rembourser à terme les prêts qu'ils contractent et éviter par conséquent d'accumuler une dette non soutenable. La capacité à rembourser devra donc être renforcée en canalisant les emprunts auprès des partenaires du Sud aux secteurs et investissements productifs.

Il faudra améliorer le profil environnemental des initiatives de coopération Sud-Sud. À cet égard, le renforcement des capacités des pays hôtes en ce qui concerne l'évaluation environnementale, le suivi et l'exécution des plans de gestion environnementale devra être intégré dans les initiatives de coopération Sud-Sud.

Dans le cadre des partenariats au titre de la coopération Sud-Sud, il conviendra d'accorder une attention particulière au renforcement des capacités des pays bénéficiaires et à la pérennité des initiatives et des résultats de cette coopération. Dans ce contexte, les partenaires de développement traditionnels de l'Afrique, par le biais de programmes triangulaires, peuvent jouer un rôle important en appuyant sa coopération avec les autres pays du Sud.

En dépit de l'importance croissante des initiatives de coopération Sud-Sud dans l'intensification des échanges commerciaux et l'accroissement des IED et des apports d'APD à l'Afrique, il faudra mettre au point des stratégies pour veiller à ce que ces flux aient une plus grande couverture des pays de la région. En effet, pour l'heure, ces initiatives semblent être concentrées particulièrement dans les pays riches en ressources naturelles du continent.

Si la coopération Sud-Sud s'est développée au point de constituer un canal important par lequel un appui est apporté pour aider les pays africains à honorer leurs engagements en matière de développement durable, elle n'est cependant pas un substitut de la coopération Nord-Sud, mais plutôt un complément. Les donateurs traditionnels de l'Afrique devraient donc intensifier leurs efforts afin d'appuyer la coopération entre le continent et le Sud.

IX. Conclusions et messages clefs

De ce qui précède, il ressort clairement que les pays africains reconnaissent qu'il leur incombe principalement de chercher à atteindre leurs objectifs de développement durable. À cet effet, ils ont mis en place ou renforcé des organisations régionales et sous-régionales pour les soutenir dans le processus de développement. Ils reconnaissent également l'importance capitale d'un appui extérieur bien ciblé pour faire face aux coûts marginaux liés à l'exécution des engagements pris au titre des moyens de mise en œuvre.

Les pays, quoique avec des degrés de succès variables, ont intensifié la mobilisation des ressources intérieures, élaboré des politiques et mis en place des instituts de science, de technologie et d'innovation, institué des réformes pour le renforcement de l'obligation de rendre compte, et amélioré les systèmes de suivi et d'évaluation. Les pays comprennent mieux l'importance du développement des capacités dans la transformation des organisations, des institutions et des sociétés à l'appui du programme de développement durable et ont fait des avancées notables dans le secteur de l'éducation, tout en intégrant progressivement le renforcement des capacités dans leurs plans et initiatives de développement. Les échanges intra-régionaux se sont intensifiés, et les organisations régionales et sous-régionales africaines s'attachent à appuyer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale, dont l'objectif est de créer la Communauté économique de l'Afrique. En dépit de ces progrès, plusieurs défis continuent de se poser et beaucoup reste à faire pour combler le déficit entre la situation actuelle et ce dont on a effectivement besoin en termes de moyens de mise en œuvre.

Quant aux partenaires de développement, ils reconnaissent l'interdépendance des économies dans le contexte d'une mondialisation croissante, et ont investi davantage en Afrique et accru leur aide au développement. Toutefois, la nature et l'importance de ces investissements, ainsi que de l'aide devraient répondre aux besoins et priorités de développement des pays. En dépit du caractère central de la mise au point et du transfert des technologies pour réaliser le développement durable, très peu de progrès ont été accomplis. Au chapitre du commerce international, la part de l'Afrique a certes progressé, mais la marginalisation du continent se poursuit, les règles qui régissent les échanges internationaux continuant de favoriser les pays développés. Si l'Afrique tire des avantages importants de ses interactions avec les autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, il faudra cependant sérieusement étudier la possibilité de mettre au point des stratégies de nature à pérenniser les avantages.

La réalisation du développement durable en Afrique reste un défi de taille, qui ne saurait être relevé que grâce à des efforts intérieurs plus accrus et ciblés et des partenariats plus solides.

Pour honorer les engagements actuels pris dans le domaine du développement durable et tout autre nouvel engagement pouvant résulter de Rio+20, les gouvernements africains et les partenaires de développement devront tirer part des synergies existant entre les différents moyens de mise en œuvre, de garantir l'efficacité des interventions et d'investir judicieusement les ressources financières et humaines. Par exemple, des investissements appropriés dans la formation professionnelle et le renforcement des capacités contribueront au passage à une économie verte qui, à son tour, facilitera la diversification économique et améliorera les perspectives d'échanges internationaux pour les produits africains. À cet égard:

- (a) Les gouvernements africains devront prendre l'engagement d'améliorer l'environnement de la gouvernance à l'échelon national, en veillant à tenir les institutions entièrement responsables, en faisant en sorte que les processus de planification et l'élaboration du budget soient transparents et ouverts et en élaborant des plans nationaux de développement. À cet égard, ils invitent la communauté internationale à intensifier les efforts visant à soutenir le renforcement des institutions et les capacités de planification en Afrique;
- (b) Les gouvernements africains s'attacheront à améliorer la mobilisation des ressources internes en faveur du développement durable par le biais du recouvrement des impôts, de mécanismes novateurs et du recours accru aux partenariats public-privé. Ils veilleront également à revoir le système actuel d'allocation des ressources financières de façon à ce qu'il soutienne la réalisation du développement durable au lieu de la compromettre;
- (c) Il est certes nécessaire d'accroître les efforts internes, mais il est clair que l'Afrique, toute seule, n'est pas en mesure de relever le défi du développement durable, en particulier face à des problèmes nouveaux et émergents tels que les changements climatiques et la crise financière et économique mondiale. La communauté internationale est donc invitée à honorer ses engagements en ce qui concerne le transfert des ressources financières et technologiques, tout en veillant à ce qu'elles complètent et renforcent les efforts internes et qu'elles favorisent l'acquisition et le renforcement des compétences. À cet égard, il s'impose de faire de l'efficacité du développement une priorité à laquelle les bailleurs de fonds non traditionnels doivent également se conformer;
- (d) Les partenaires de développement et les bailleurs de fonds non traditionnels devraient davantage utiliser les systèmes en place dans les pays en vue de renforcer les structures institutionnelles nationales, contribuant ainsi à l'efficacité du développement. Il conviendra de comprendre l'efficacité du développement dans le contexte plus large du développement durable. Cette approche favorisera une plus grande cohérence des politiques avec le commerce, l'investissement et autres politiques sectorielles qui déterminent les progrès vers le développement durable. Dans ce cadre, il est primordial d'harmoniser les efforts nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux et d'améliorer la cohérence des politiques;
- (e) En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, l'Afrique devra être plus dynamique dans l'orientation de sa coopération avec les partenaires non traditionnels. Cet objectif pourrait être atteint en élaborant une stratégie de coopération efficace, qui prend en compte les priorités de la région et qui est en harmonie avec la vision et les programmes continentaux, telles que les priorités contenues dans le NEPAD, qui représente le cadre continental pour le développement durable. L'Afrique et ses partenaires du Sud s'attacheront à adopter et promouvoir des arrangements et des initiatives de coopération coordonnées, intégrées, sans exclusive et transparentes;
- (f) Le transfert de technologie doit s'orienter vers des technologies vertes susceptibles d'aider l'Afrique à mieux exploiter son riche patrimoine de ressources naturelles sans compromettre sa viabilité. Il conviendra d'intensifier les efforts en vue d'améliorer l'acquisition des compétences, tout en veillant à ce que les compétences recherchées soient propices au passage à une économie verte;
- (g) Les gouvernements africains devront également reconnaître le rôle clef que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la mise en œuvre d'un programme de développement durable. Seuls des investissements accrus dans la science et les technologies pourront permettre à l'Afrique de ne pas se laisser distancer dans la course aux technologies vertes. Ils devront s'efforcer de promouvoir et de renforcer les institutions d'inn-

vations technologiques, d'introduire des codes et des normes à même de promouvoir le développement vert, d'établir à l'intérieur et à l'extérieur de la région des partenariats dans le domaine du développement technologique et de promouvoir les partenariats entre les industries, les universités et les États. À cet égard, il est primordial de renforcer la mise en place de réseaux entre les institutions et les centres d'excellence, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique;

- (h) Les gouvernements africains devront élaborer des stratégies nationales globales de renforcement des capacités, notamment les trois composantes du développement des capacités: la mise en valeur des ressources humaines, le développement organisationnel et le développement institutionnel pour réduire au minimum la migration de la main-d'œuvre qualifiée. D'autre part, il conviendra de renforcer les partenariats avec les acteurs non traditionnels et le secteur privé, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays, notamment dans le but d'exploiter les ressources et les capacités en faveur du développement durable;
- (i) Le renforcement de l'intégration régionale devra être poursuivi en tant que moyen essentiel pour la réalisation du développement durable. Les échanges régionaux sont plus résilients que le commerce international, et peuvent promouvoir davantage la sécurité alimentaire en Afrique. L'intégration régionale joue un rôle important dans la promotion de la diversification économique, l'élargissement des marchés, la mutualisation des ressources et leur allocation plus rationnelle, le traitement des questions et des défis transfrontières et celles relatives à la mondialisation auxquels fait face l'Afrique. L'approfondissement et l'accélération de l'intégration régionale en Afrique devront par conséquent demeurer une priorité de premier plan pour les pays africains et leurs partenaires de développement;
- (j) La diversification économique doit être soutenue, puisqu'elle peut jouer un rôle déterminant dans la réduction de la vulnérabilité de la région aux chocs externes. Si les échanges sont, de toute évidence, un élément important du développement durable pour l'Afrique, les gouvernements africains veilleront à ce que leurs économies respectives ne soient pas uniquement tributaires des échanges internationaux pour la croissance économique étant donné qu'une telle dépendance les expose de façon excessive aux aléas des marchés internationaux;
- (k) L'Afrique continue d'avoir une influence limitée sur les décisions prises dans les institutions et cadres internationaux tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et au G20. En effet, les besoins spécifiques du continent ne sont pas suffisamment pris en considération dans le débat en cours sur la refonte de l'architecture financière internationale. Il est donc impératif que les circonstances et les intérêts particuliers de l'Afrique soient pleinement pris en compte dans la gouvernance internationale.

X. Annexe 1: Liste indicative des principaux engagements/objectifs contenus dans le Document-cadre du NEPAD, la Déclaration du Millénaire, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, Action 21, et la Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud

1. Financement (document-cadre du NEPAD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et Action 21, Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud)

- (a) Pour réaliser la croissance annuelle d'environ 7 % par an envisagée dans les objectifs internationaux de développement – en particulier l'objectif de réduire de moitié la proportion des Africains vivant dans la pauvreté d'ici l'an 2015 – le continent a besoin de combler un déficit annuel de 12 % de son PIB, soit 64 milliards de dollars États-Unis;
- (b) Les pays développés s'attacheront à atteindre l'objectif convenu, fixé par l'ONU, d'affecter 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement, et les économies émergentes appuieront l'APD;
- (c) Les pays donateurs s'attacheront à fournir 0,15 ou 0,20 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés (PMA);
- (d) Le financement d'Action 21 et d'autres activités découlant de la Conférence devrait être assuré de façon à dégager le maximum de ressources nouvelles et supplémentaires et à mettre à contribution tous les mécanismes et sources de financement ;
- (e) Il faudrait encourager la mobilisation d'un volume accru d'investissements directs étrangers et les transferts de technologie par des politiques nationales favorisant les investissements, par des coentreprises et par d'autres formules;
- (f) Il conviendra d'explorer d'autres moyens de générer de nouvelles ressources financières publiques et privées;
- (g) Consentir un allègement de la dette aux États africains au-delà de ses niveaux actuels (en fonction de la «soutenabilité» de la dette);
- (h) Tous les créanciers du Club de Paris devraient appliquer rapidement l'Accord de décembre 1991, afin d'alléger la dette des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés qui procèdent à des ajustements structurels; il faudrait continuer à examiner la question de savoir si des mesures d'allègement de la dette peuvent être prises afin d'atténuer les difficultés de ces pays;
- (i) Renforcer les activités en cours pour réformer l'architecture financière internationale existante afin de favoriser un système transparent, équitable et ouvert à tous, capable de

rendre les pays en développement à même de participer efficacement aux institutions et mécanismes de décision internationaux en matière économique, ainsi que de participer efficacement et équitablement à la formulation de normes et de codes financiers;

- (j) Promouvoir, notamment, des mesures dans les pays d'origine et de destination pour améliorer la transparence et l'information au sujet des flux financiers, afin de contribuer à stabiliser l'environnement financier international. Des mesures propres à réduire les effets d'une volatilité excessive des flux de capitaux à court terme sont importantes et devraient être envisagées ;
- (k) S'employer à faire en sorte que les fonds soient mis à la disposition des institutions et organisations internationales en temps voulu et de manière plus sûre et plus prévisible, là où il convient, pour le financement de leurs activités, programmes et projets de développement durable;
- (l) Encourager le secteur privé, y compris les sociétés transnationales, les fondations privées et les institutions de la société civile, à fournir une assistance technique et financière aux pays en développement;
- (m) Soutenir les mécanismes nouveaux et existants de financement des secteurs public et privé, en faveur des pays en développement ou en transition, visant à bénéficier, en particulier, aux petits entrepreneurs et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux entreprises à bases communautaires, et à améliorer leur infrastructure tout en assurant la transparence de tels mécanismes et leur obligation de rendre des comptes ;
- (n) Réduire l'insoutenable fardeau de la dette par exemple grâce à des mesures d'allègement et, lorsqu'il convient, d'annulation de la dette et à d'autres mécanismes novateurs adaptés pour aborder de façon globale le problème de l'endettement des pays en développement, en particulier des plus pauvres et des plus endettés d'entre eux ;
- (o) Œuvrer à obtenir une augmentation des apports d'APD à moyen terme et d'en transformer le système d'acheminement afin que ces ressources puissent être utilisées de manière plus efficace par les pays d'Afrique qui en bénéficient. Le NEPAD créera un Forum sur l'APD où les pays d'Afrique pourront mettre au point une prise de position commune sur la transformation de l'APD, et avoir des pourparlers avec le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et d'autres bailleurs de fonds pour rédiger une charte qui serve de base au partenariat pour le développement;
- (p) Accroître les investissements consacrés aux infrastructures en réduisant les risques auxquels les investissements privés doivent faire face, en particulier en matière de politiques et de réglementations;
- (q) Collaborer avec la Banque africaine de développement et d'autres institutions africaines de financement du développement pour mobiliser un financement durable, en particulier au moyen de processus multilatéraux et des institutions et gouvernements donateurs, afin d'obtenir des dons et des fonds consentis à des conditions de faveur pour atténuer les risques à moyen terme des projets d'infrastructure;
- (r) Promouvoir des partenariats entre les secteurs public et privé qui serviront de véhicule pour attirer les investisseurs privés et concentrer le financement public sur les besoins urgents des pauvres, en consolidant les capacités de mise en œuvre et de suivi des accords de ce type;
- (s) En Afrique, les ressources proviennent de l'épargne domestique des entreprises et des ménages qui devait être nettement augmentée. Un recouvrement plus efficace des taxes

et impôts s'impose pour accroître les recettes publiques, de même qu'une rationalisation des dépenses publiques;

- (t) Les économies africaines doivent devenir des destinations intéressantes où les résidents pourraient conserver leurs richesses. C'est pourquoi, il faut aussi d'urgence créer des conditions favorables aux investissements du secteur privé, local et étranger. En outre, d'autres ressources peuvent être mobilisées sur le continent, tout en demandant aux pays développés de mettre à contribution leurs bons du Trésor pour financer le plan. Ainsi, ils n'auront pas à engager directement leurs actifs liquides;
- (u) Mettre en place des droits de tirage spéciaux pour l'Afrique.

2. Transfert des technologies (Document-cadre du NEPAD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et Action 21, Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud)

- (a) Mettre en place et développer des réseaux mondiaux d'information qui relient les réseaux nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux;
- (b) Appui et promotion du transfert des technologies;
- (c) Renforcement de la capacité à mettre à point et gérer des technologies écologiquement rationnelles;
- (d) Mise en place d'un réseau de collaboration des centres de recherche;
- (e) Appui aux programmes de coopération et mise au point de technologies d'assistance;
- (f) Évaluation technologique à l'appui de la gestion des technologies écologiquement rationnelles;
- (g) Accords de coopération et associations;
- (h) Dans le cas des technologies détenues par des entreprises privées, adoption des mesures ci-après, en particulier en faveur des pays en développement:
 - (i) Création et renforcement par les pays développés, de même que par d'autres pays qui pourraient être en mesure de le faire, des mesures d'incitation appropriées d'ordre financier ou autre, afin d'encourager le transfert de technologies écologiquement rationnelles par les sociétés, notamment vers les pays en développement, en tant que parties intégrante des stratégies de développement durable;
 - (ii) Mesures visant à faciliter l'accès aux écotecniques brevetées et leur transfert notamment vers les pays en développement;
 - (iii) Achat de brevets et licences aux conditions du marché en vue de leur transfert vers les pays en développement à des conditions non commerciales, et ce dans le cadre de la coopération pour le développement durable, compte tenu de la nécessité de protéger les droits en matière de propriété intellectuelle.
- (i) Adoption de mesures en vue d'empêcher l'abus des droits relatifs à la propriété intellectuelle, notamment en formulant des règles applicables à l'acquisition par l'octroi obligatoire de licences, accompagné d'une compensation équitable et adéquate;
- (j) Fourniture de ressources financières en vue de l'acquisition de techniques écologiquement

ment rationnelles afin de permettre aux pays en développement notamment d'appliquer des mesures visant à promouvoir un développement durable, qui leur imposeraient une charge supplémentaire ou excessive;

- (k) Mise en place de mécanismes régissant l'accès aux techniques écologiquement rationnelles et le transfert de ces techniques, notamment aux pays en développement, en tenant compte des progrès du processus de négociation d'un code international de conduite sur le transfert de technologie, conformément aux décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) en février 1992;
- (l) Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies en Afrique et continuer d'élaborer les technologies et les connaissances disponibles dans les pôles d'excellence africains;
- (m) Aider les pays d'Afrique à créer des institutions scientifiques et techniques efficaces et des activités de recherche susceptibles de permettre la mise au point ou l'adaptation des technologies de niveau international
- (n) Accroître la productivité, la diversification et la compétitivité du secteur industriel des pays d'Afrique par une combinaison de soutiens financiers et technologiques pour la création des infrastructures clefs, l'accès aux technologies, la mise en réseau des centres de recherche, l'accroissement de la valeur ajoutée des produits d'exportation, le développement des compétences et l'amélioration de l'accès aux marchés à l'appui du développement durable;
- (o) Promouvoir, faciliter et financer, selon que de besoin, l'accès aux technologies respectueuses de l'environnement et au savoir-faire correspondant, ainsi que la mise au point, le transfert et la diffusion de telles technologies, en particulier pour les pays en développement et pour les pays en transition à des conditions favorables, y compris à des conditions de faveur ou préférentielles;
- (p) Améliorer le transfert de technologies aux pays en développement, en particulier aux niveaux bilatéral et régional, pour:
 - (i) Améliorer l'interaction et la collaboration, les relations entre parties prenantes et les réseaux entre les universités, les institutions de recherche, les organismes gouvernementaux et le secteur privé;
 - (ii) Développer et renforcer la mise en réseau de structures de soutien institutionnel apparentées, comme les centres de technologie et de productivité, les institutions de recherche, de formation et de développement, et les centres nationaux et régionaux pour une production moins polluante;
 - (iii) Créer des partenariats favorables à l'investissement et au transfert, à l'élaboration et à la diffusion de technologies pour aider les pays en développement, ainsi que les pays en transition, à mettre en commun les meilleures pratiques et à promouvoir des programmes d'assistance, et encourager la collaboration entre entreprises et instituts de recherche pour renforcer l'efficacité industrielle, la productivité agricole, la gestion de l'environnement et la compétitivité;
 - (iv) Fournir une assistance aux pays en développement, ainsi qu'aux pays en transition, pour l'accès aux technologies respectueuses de l'environnement qui appartiennent à ou qui relèvent du domaine public, ainsi qu'aux connaissances scientifiques et technologiques disponibles dans le domaine public, et pour l'accès aux savoir-faire

et à l'expertise exigés afin de leur permettre de faire un usage indépendant de ces connaissances pour la poursuite de leurs objectifs de développement;

- (v) Soutenir les mécanismes existants et mettre en place, là où il convient de le faire, de nouveaux mécanismes pour la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement aux pays en développement ou en transition.

3. Renforcement des capacités et éducation (document-cadre du NEPAD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Déclaration du Millénaire, Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et Action 21, Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud)

- (a) Renforcer la base scientifique d'une gestion durable;
- (b) Promouvoir l'intelligence des questions scientifiques;
- (c) Améliorer l'évaluation scientifique à long terme;
- (d) Renforcer les capacités scientifiques;
- (e) Promotion de l'éducation, de la sensibilisation publique et de la formation;
- (f) Réorienter l'éducation vers un développement durable;
- (g) Mieux sensibiliser le public;
- (h) Promouvoir la formation dans les pays en développement;
- (i) Parvenir à un consensus national et formuler des stratégies de renforcement des capacités en application d'Action 21;
- (j) Déterminer les sources nationales et le mode de présentation des demandes de coopération technique, notamment celles concernant le transfert de technologie et le savoir-faire, dans le cadre de stratégies sectorielles;
- (k) Mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer la coopération technique en matière de transfert de technologie et de savoir-faire;
- (l) Améliorer la compétence et la contribution collective du système des Nations Unies dans les domaines du renforcement des capacités et des moyens;
- (m) Harmoniser l'assistance fournie au niveau régional pour:
 - (i) Coopérer avec les donateurs et les institutions multilatérales afin de veiller à ce que soit atteint l'objectif de l'enseignement primaire pour tous d'ici à 2015;
 - (ii) Œuvrer à l'amélioration des programmes scolaires, de la qualité et de l'accès aux TIC;
 - (iii) Élargir l'accès à l'enseignement secondaire et renforcer sa pertinence pour le développement de l'Afrique.
- (n) Assurer la scolarisation de tous les enfants en âge de fréquenter les écoles primaires d'ici 2015;
- (o) Progresser vers l'égalité entre les sexes et habiliter les femmes en supprimant les disparités entre les sexes dans les inscriptions à l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005;

- (p) Favoriser la mise en place de réseaux d'établissements spécialisés de recherche et d'enseignement supérieur;
- (q) Fournir une assistance financière et un soutien à l'éducation, à la recherche, aux programmes de sensibilisation du public et aux institutions de développement dans les pays en développement ou en transition;
- (r) S'attaquer aux conséquences du VIH/sida sur le système éducatif dans les pays gravement touchés par l'épidémie;
- (s) Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement au plus tard en 2015 afin de réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en menant des actions pour assurer, entre autres choses, l'égalité d'accès à tous les niveaux et toutes les formes d'éducation, de formation et de renforcement des capacités en intégrant la dimension du genre et en créant un système éducatif attentif à cette dimension;
- (t) Intégrer le développement durable dans les systèmes d'enseignement à tous les niveaux afin de promouvoir l'éducation en tant que facteur-clef du changement;
- (u) Élaborer, mettre en œuvre, suivre et examiner, lorsqu'il convient de le faire, les plans d'action et programmes d'éducation aux échelons national, sous-national et local qui reflètent les objectifs énoncés dans le Cadre d'action de Dakar sur l'éducation pour tous et qui soient adaptés aux situations et aux besoins locaux permettant de réaliser le développement des populations, et faire de l'éducation au développement durable une partie intégrante de ces plans;
- (v) Fournir à tous les membres de la société un large éventail de possibilités pour la poursuite des études dans un cadre scolaire et extra scolaire, y compris des programmes de services locaux faisant appel au volontariat, afin de mettre un terme à l'analphabétisme, d'insister sur l'importance de l'éducation permanente et de promouvoir le développement durable;
- (w) Soutenir l'utilisation de l'éducation afin de promouvoir le développement durable, y compris en agissant d'urgence, à tous les niveaux, pour:
 - (i) Intégrer les technologies de l'information et des communications dans l'élaboration des programmes éducatifs pour en garantir l'accès aux populations tant rurales qu'urbaines, et fournir une assistance, en particulier aux pays en développement, notamment pour la création de l'environnement favorable et approprié nécessaire au recours à de telles technologies;
 - (ii) Promouvoir, lorsqu'il convient de le faire, un accès abordable et accru des étudiants, des chercheurs et des ingénieurs des pays en développement aux universités et aux institutions de recherche des pays développés, afin de promouvoir les échanges d'expériences et de compétences qui seront bénéfiques pour tous les partenaires;
 - (iii) Poursuivre la mise en œuvre du programme de travail de la Commission du développement durable sur l'éducation au service du développement durable;
 - (iv) Recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'envisager de proclamer une décennie consacrée à l'éducation pour le développement durable, commençant en 2005.
- (x) Le Comité des chefs d'État chargé de la mise en œuvre (du NEPAD) mobilisera des ressources pour consolider les capacités afin de permettre à tous les pays de respecter les

normes minimales et les codes de bonne pratique convenus mutuellement.

4. Mondialisation et commerce (document-cadre du NEPAD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et Action 21, Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud)

- (a) Renforcer les capacités des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, pour tirer parti des possibilités offertes par la libéralisation du commerce par le biais de la coopération internationale et de mesures visant à accroître la productivité, la diversification des produits de base et la compétitivité et à favoriser les capacités d'entreprise basées sur les populations locales ainsi que le développement des infrastructures dans le domaine des transports et des communications;
- (b) Mettre en œuvre les déclarations et décisions de la Conférence ministérielle de Doha par les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, renforcer davantage l'assistance technique et les capacités relatives au commerce et assurer une participation significative, efficace et pleine des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales en plaçant leurs besoins et leurs intérêts au cœur du programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce;
- (c) Promouvoir activement la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes des entreprises, sur la base des Principes de Rio, y compris par l'élaboration complète et la mise en œuvre efficace d'accords et de mesures intergouvernementaux, d'initiatives internationales et de partenariats entre le secteur public et le secteur privé ainsi que de cadres de réglementation nationaux appropriés, et soutenir l'amélioration permanente des pratiques des entreprises dans tous les pays;
- (d) Renforcer les capacités des pays en développement à encourager les initiatives publiques/privées qui facilitent l'accès au marché et permettent d'obtenir des informations à la fois fiables, d'actualité et complètes sur les pays et les marchés financiers. Les institutions financières multilatérales et régionales pourraient fournir une assistance plus importante à cette fin;
- (e) Renforcer les accords régionaux commerciaux et de coopération conformes au système commercial multilatéral, entre pays développés et pays en développement ou en transition, ainsi qu'entre pays en développement, avec le soutien des institutions financières internationales et des banques régionales de développement, lorsqu'il convient, en vue d'atteindre les objectifs du développement durable;
- (f) Aider les pays en développement ou en transition à réduire le fossé numérique, à créer des possibilités dans le domaine du numérique et à tirer parti du potentiel offert par les technologies de l'information et des communications pour le développement par des transferts de technologies à des conditions convenues de part et par la fourniture d'un soutien financier et technique et, à cet égard, soutenir l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information;
- (g) Faciliter l'entrée à l'OMC de tous les pays en développement, en particulier des moins avancés d'entre eux, ainsi que des pays en transition qui demandent à en être membres, conformément au Consensus de Monterrey;
- (h) Soutenir le programme de travail adopté à la Conférence ministérielle de Doha, qui

constitue un important engagement de la part des pays développés et des pays en développement d'intégrer des politiques commerciales appropriées dans leurs politiques et programmes de développement respectifs;

- (i) Mettre en œuvre de substantielles mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités en matière commerciale et soutenir le Fonds mondial d'affectation spéciale du Programme de Doha pour le développement, créé à l'issue de la Conférence ministérielle de Doha, qui constitue un grand pas pour assurer une base solide et prévisible aux activités de l'OMC relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités;
- (j) Mettre en œuvre la nouvelle Stratégie de coopération technique pour le renforcement des capacités, la croissance et l'intégration, entérinée par la Déclaration de Doha;
- (k) Soutenir pleinement l'application du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux pays les moins avancés et demander instamment aux partenaires de développement d'augmenter sensiblement leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré, conformément à la Déclaration ministérielle de Doha;
- (l) Appeler les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à œuvrer pour atteindre l'objectif consistant à assurer l'accès aux marchés des exportations de tous les pays les moins avancés en franchise de droit et hors contingents, comme prévu dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010;
- (m) S'engager à poursuivre activement le programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce portant sur les questions et préoccupations liées au commerce empêchant les petites économies fragiles de mieux s'intégrer au système commercial multilatéral d'une manière adaptée à leur situation particulière, pour soutenir leurs efforts sur la voie du développement durable, conformément au paragraphe 35 de la Déclaration de Doha;
- (n) Renforcer les capacités des pays tributaires de produits de base pour qu'ils diversifient leurs exportations, notamment par une aide financière et technique, l'aide internationale à la diversification économique et une gestion durable des ressources, et s'attaquer à l'instabilité des cours des produits de base et à la détérioration des termes de l'échange, tout en renforçant les activités visées par le deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base à l'appui du développement durable;
- (o) Accroître les avantages que les pays en développement ou en transition tirent de la libéralisation des échanges, y compris au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé, notamment en agissant à tous les niveaux, y compris en apportant un soutien financier aux pays en développement pour l'assistance technique, la mise au point de technologies et le renforcement des capacités, pour:
 - (i) Améliorer l'infrastructure du commerce et renforcer les institutions;
 - (ii) Accroître la capacité des pays en développement à diversifier et à augmenter leurs exportations afin de faire face à l'instabilité des cours des produits de base et à la détérioration des termes de l'échange;
 - (iii) Accroître la valeur ajoutée des exportations des pays en développement.
- (p) Promouvoir un soutien mutuel entre le système commercial multilatéral et les accords environnementaux multilatéraux, conforme aux buts du développement durable, pour soutenir le programme de travail convenu à l'OMC, tout en reconnaissant l'importance de maintenir l'intégrité des deux types d'instruments;
- (q) Compléter et soutenir la Déclaration ministérielle de Doha et le Consensus de Monter-

rey en entreprenant de nouvelles actions aux niveaux national, régional et international, y compris par des partenariats entre les secteurs public et privé, pour accroître les avantages de la libéralisation des échanges, en particulier pour les pays en développement ainsi que pour les pays en transition, notamment en agissant à tous les niveaux ;

- (r) Conclure des accords de commerce et de coopération et renforcer ceux existants, compatibles avec le système commercial multilatéral, en vue de réaliser le développement durable;
- (s) Soutenir des initiatives volontaires basées sur le marché et compatibles avec l'OMC pour la création et l'expansion des marchés nationaux et internationaux des biens et services respectueux de l'environnement, y compris des produits biologiques, qui maximalisent les avantages pour l'environnement et le développement, par, entre autres moyens, le renforcement des capacités et l'assistance technique aux pays en développement;
- (t) Soutenir des mesures visant à simplifier et à rendre plus transparentes les réglementations et procédures nationales qui ont des effets sur le commerce de façon à aider les exportateurs, en particulier ceux des pays en développement;
- (u) Traiter les problèmes de santé publique qui affectent un grand nombre de pays en développement, et de pays les moins avancés, spécialement ceux qui résultent du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies, tout en notant l'importance de la Déclaration de Doha en ce qui concerne l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, déclaration dans laquelle il a été convenu que l'Accord sur les ADPIC n'empêchait pas et ne devrait pas empêcher les membres de l'OMC de prendre des mesures pour protéger la santé publique;
- (v) Intégrer les pauvres ruraux à l'économie de marché et leur fournir un meilleur accès aux marchés à l'exportation;
- (w) Transformer l'Afrique en exportateur net de produits agricoles et promouvoir l'investissement direct étranger et le commerce. Les chefs d'État africains veilleront à obtenir l'amélioration de l'accès aux marchés des pays industrialisés des produits pour lesquels l'Afrique est compétitive;
- (x) Améliorer les procédures douanières et les programmes de drawback et s'attaquer aux barrières au commerce international en relevant les normes;
- (y) Augmenter le commerce intra-régional en favorisant les contacts entre les entreprises africaines de part et d'autre des frontières et changer l'image négative de l'Afrique en apportant des solutions aux conflits et en faisant le marketing du continent;
- (z) Remédier aux pénuries de compétences à court terme en donnant des encouragements appropriés et en assurant la formation au niveau des entreprises.
- (aa) Les chefs d'État doivent agir pour obtenir et stabiliser le traitement préférentiel consenti par les principaux partenaires des pays développés comme le Système généralisé de préférence (SGP), l'Accord de Cotonou, l'Initiative « Tout sauf des armes » et l'AGOA (Loi américaine sur la croissance et le commerce en Afrique);
- (ab) Les chefs d'État doivent faire en sorte que la libéralisation multilatérale future n'affecte pas les marges préférentielles offertes par ces arrangements et repérer leurs faiblesses en termes de conception et mise en application et y remédier.

5. Intégration régionale (document-cadre du NEPAD, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et Action 21, Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud)

- (a) Développer et relier les systèmes d'information nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux existants et constituer des réseaux par la création de centres d'échange régionaux couvrant de vastes secteurs de l'économie, comme l'agriculture, l'industrie et l'énergie;
- (b) Établir et/ou promouvoir des cadres aux niveaux sous-régional, régional et international en vue de la mise au point, du transfert et de l'utilisation de techniques écologiquement rationnelles et du savoir-faire technique correspondant, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement. Ces cadres aideraient les pays en développement et les pays développés à prendre des mesures afin de promouvoir la recherche et le développement dans le domaine des écotechniques et le transfert de ces techniques, souvent dans le cadre d'associations au sein d'un même pays ou entre plusieurs pays et entre la communauté scientifique et technique, le secteur industriel et les gouvernements;
- (c) Établissement d'un réseau commun de centres de recherche nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux sur les technologies écologiquement rationnelles, afin de faciliter l'accès à ces techniques, leur mise au point, leur gestion et leur transfert, y compris le transfert et la coopération entre pays en développement et entre ces pays et les pays développés, à partir des centres sous-régionaux ou régionaux de recherche et développement et de démonstration, qui sont liés aux institutions nationales, en étroite coopération avec le secteur privé;
- (d) La mise en place de programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux devrait comprendre l'identification et l'évaluation des besoins prioritaires aux niveaux régional et national. Il faudrait élaborer des plans et des études à l'appui de ces programmes, qui serviraient de base au financement éventuel par les banques multilatérales, les organisations bilatérales, le secteur privé et les organisations non gouvernementales;
- (e) Une coopération et une collaboration actives doivent s'instaurer entre les commissions régionales et autres organisations concernées, les banques de développement régional, les organisations non gouvernementales et d'autres institutions en place à l'échelon régional. Le PNUE, le PNUD et les commissions régionales seront appelés à jouer un rôle capital, notamment à fournir l'aide nécessaire, en mettant l'accent sur la mise en place de capacités, ou leur renforcement, dans les États membres;
- (f) Le PNUE, le PNUD et d'autres institutions compétentes doivent coopérer plus étroitement à la mise en œuvre des projets destinés à stopper la dégradation de l'environnement ou ses conséquences, et appuyer des programmes de formation à la planification et à la gestion de l'environnement pour un développement durable à l'échelon régional;
- (g) Créer aux niveaux régional, sous-régional, national et local des conditions favorables à une croissance économique soutenue et au développement durable, et soutenir les efforts déployés en Afrique en faveur de la paix, de la stabilité et de la sécurité, du règlement et de la prévention des conflits, de la démocratie, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement et l'égalité entre les sexes;

- (h) Soutenir la mise en œuvre de la vision du NEPAD ainsi que d'autres initiatives existantes aux niveaux régional et sous-régional, y compris par des financements, par la coopération technique et institutionnelle et par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles aux niveaux régional, sous-régional et national, en conformité avec les politiques nationales, les programmes et les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement durable que les pays se sont appropriés et qu'ils pilotent eux-mêmes, telles que, là où c'est applicable, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

6. Coopération Sud-Sud (Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud)

- (a) Les échanges Sud-Sud devraient être renforcés, et il faudra poursuivre l'élargissement de l'accès des pays en développement aux marchés afin de les stimuler, notamment en lançant un nouveau cycle de négociations au sein du Système global de préférences commerciales entre pays en développement, qui pourrait avoir lieu à l'occasion de la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Sao Paulo en juin 2014;
- (b) Faire de la onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Sao Paulo (Brésil) du 14 au 18 juin 2014, un succès mondial, auquel participeront tous les acteurs et parties prenantes au développement. Cette conférence sera une occasion importante d'examiner les déséquilibres et les inégalités du marché mondial, les contraintes structurelles, la faiblesse des capacités de production et la sensibilité particulière des pays en développement aux conditions économiques et financières extérieures, et contribuera à mettre en place un système commercial multilatéral axé sur le développement;
- (c) La coopération Sud-Sud devrait répondre aux préoccupations des pays en développement tributaires des produits de base, et contribuer à renforcer les efforts visant à diversifier les produits de base afin d'éliminer les contraintes liées à l'offre;
- (d) Les pays du Sud doivent s'employer à renforcer les groupements économiques régionaux ainsi que la coopération Sud-Sud. À cet effet, ils devront renforcer davantage les groupes économiques sous-régionaux et régionaux ainsi que les arrangements interrégionaux pour développer la coopération commerciale Sud-Sud;
- (e) Nécessité de promouvoir l'accès aux connaissances et aux technologies, et leur transfert aux pays en développement, y compris en matière d'information et de communications;
- (f) Application effective, selon le calendrier fixé, du Programme d'action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010. À cet égard, faisant fond sur la complémentarité économique des pays en développement, les pays du Sud s'engagent à promouvoir les initiatives en faveur des PMA dans le contexte de la coopération Sud-Sud, notamment par le biais des mécanismes triangulaire. Il convient à cet égard d'exploiter la dynamique créée par la Conférence ministérielle des PMA tenue avec la présidence du Groupe des 77 à Rabat les 24 et 25 juin 2003;
- (g) Demandent à toutes les parties intéressées d'appliquer intégralement et efficacement le Programme d'action d'Almaty adopté par la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de

transport en transit (réunie à Almaty les 28 et 29 août 2003), qui vise à répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral dans un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit;

- (h) Tout en soulignant les problèmes considérables posés par la vulnérabilité des petits États insulaires en développement, les pays du Sud demandent à la communauté internationale, en particulier les donateurs bilatéraux et multilatéraux, à honorer et à renouveler leurs engagements concernant le Programme d'action de la Barbade et tous les efforts actuellement déployés par ces États, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud, pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement;
- (i) Les pays du Sud condamnent fermement l'imposition de lois et de règlements extraterritoriaux et toute autre mesure de contrainte, y compris l'imposition de sanctions unilatérales à l'encontre de pays en développement, qui contribuent à entraver la croissance économique et le développement de ces pays et sont contraires aux principes du droit international, aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes du système commercial multilatéral;
- (j) Les pays du Sud réaffirment leur détermination de redoubler d'efforts pour appliquer les programmes et plans d'action pour la coopération Sud-Sud précédemment adoptés lors des conférences et réunions au sommet des pays du Sud, en particulier le Programme d'action de La Havane. Ils ont défini des priorités, pour application immédiate, dans les domaines de la coopération régionale, du commerce et de l'investissement, de l'alimentation et de l'agriculture, de l'eau, de la santé – en particulier la pandémie d'infection au VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies transmissibles –, de l'éducation, de l'information et des communications, y compris par la mise en commun des pratiques optimales. À cet égard, les pays du Sud s'engagent à donner suite à ces priorités et à mener les activités définies lors de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à faciliter la réalisation des objectifs assortis d'échéances qui s'y rattachent.

Annexe 2: Concrétisation des engagements pris en matière d'APD

THE MEDIUM TERM

Country	Commitment	Progress	
		G8's Analysis (current prices)	Our Analysis (constant prices)
Canada	Double international assistance from 2001 to 2010 in nominal terms.	On target. ODA estimated to reach CND \$5 billion in 2010/11.	Canada's commitment was in nominal terms: ODA at US\$1.5 billion in 2001 is set to reach US\$4 billion in 2009 (preliminary estimate). 2010 OECD DAC data is unavailable.
France	0.5% ODA/GNI in 2007 and 0.7% in 2012.	0.38% in 2007. Preliminary estimate for 2009 is 0.46%.	0.38% in 2007. Preliminary estimate for 2009 is 0.46%.
Germany	0.51% ODA/GNI in 2010.	0.35% in 2009. Estimated to reach 0.4% in 2010.	0.35% in 2009. Estimated to reach 0.4% in 2010.
Italy	0.51% ODA/GNI in 2010.	0.16% in 2009.	0.16% in 2009.
Japan	Proposed to increase its ODA volume by US\$10 billion over 2005-10.	US\$3.6 billion shortfall.	Since 2005, the absolute volume committed has been falling every year except 2007-8. 2010 data unavailable from OECD DAC.
UK	0.7% ODA/GNI by 2013.	0.52% by 2009 and 0.60% by 2010.	0.52% in 2009.
US	Double aid to Sub-Saharan Africa by 2010 ^{vi} .	ODA doubled from US\$4.35 billion to US\$8.67 billion ^{vii} .	ODA to Africa was US\$7.2 billion in 2008. 2009 and 2010 bilateral data unavailable from OECD DAC.
The collective targets from all OECD DAC bilateral donors	US\$50 billion per year by 2010 compared to 2004.	4/5 of way to target, with an estimated US\$10 billion shortfall.	3/5 of way to target, with an estimated US\$21 billion shortfall. According to the OECD DAC, only US\$4 billion of this shortfall can be attributed to the economic crisis ^{viii} .

AFRICA^{xii}

Country	Commitment	Progress	
		G8's Analysis (current prices)	Our Analysis (constant prices)
Canada	Double assistance to Africa from 2003/4 to 2008/9 in nominal terms.	Met.	Canada's commitment was in nominal terms: Bilateral ODA to Africa was US\$0.5 billion in 2003, reaching US\$1.3 billion in 2008 ^{xiii} .
Japan	Proposed to double its ODA to Africa over 2004-7.	Doubled from 2004 baseline of approximately US\$0.83 billion to US\$1.7 billion in 2007.	Bilateral ODA to Africa doubled from 2004 baseline of approximately \$0.83 billion to US\$1.9 billion in 2007. But bilateral ODA to Africa fell to US\$1.57 billion in 2008.
UK	Double bilateral ODA to Africa between 2003/04 and 2007/08.	Met: ODA to Africa was US\$1.02 billion in 2003/4 and US\$2.5 billion in 2007/8.	Bilateral ODA to Africa was US\$1.88 billion in 2003 and \$2.29 billion in 2007 ^{xiv} .
US	Proposed to double aid to Sub-Saharan Africa by 2010 ^v .	ODA doubled from US\$4.35 billion to US\$8.67 billion ^{vii} .	2004 ODA to Africa was US\$4.69 billion, reaching US\$7.2 billion in 2008. 2009 and 2010 bilateral ODA data are unavailable from the OECD DAC.
The collective targets from all OECD DAC bilateral donors	US\$50 billion per year by 2010 compared to 2004, with US\$25 billion destined for Africa.	US\$10 billion shortfall ^{xv} .	US\$13 billion shortfall ^{xvi} .

Source: the Earth Institute, Columbia University

Note: some countries did not have particular ODA targets for AfricaAnnexe 3

Annexe 3: Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et Programme d'action d'Accra

La Déclaration de Paris souligne les cinq principes fondamentaux pour rendre l'aide plus efficace:

- (a) **Prise en charge:** *Les pays en développement définissent leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté, améliorent leurs institutions et luttent contre la corruption;*
- (b) **Alignement:** *Les pays donateurs s'alignent sur ces objectifs et s'appuient sur les systèmes locaux;*
- (c) **Harmonisation:** *Les pays donateurs se concertent, simplifient les procédures et partagent l'information pour éviter que leurs efforts ne fassent double emploi;*
- (d) **Résultats:** *Les pays en développement et les donateurs se concentrent sur les résultats souhaités et leur évaluation.*
- (e) **Redevabilité mutuelle:** *Les donateurs et les partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.*
- (f) Le **Programme d'action d'Accra** (2008) vise à accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il propose pour amélioration les trois domaines suivants:
- (g) **Appropriation:** *Les pays en développement auront davantage la maîtrise de leurs processus de développement grâce à une plus large participation à l'élaboration de leurs propres politiques de développement, une coordination renforcée en matière de coordination de l'aide et l'utilisation davantage de leurs systèmes pour acheminer l'aide.*
- (h) **Partenariats davantage ouverts à tous:** *Tous les partenaires – y compris les donateurs du Comité d'aide au développement de l'OCDE et les pays en développement, ainsi que tous les autres donateurs, les fondations et la société civile – participent pleinement;*
- (i) **Obtention de résultats:** *l'aide vise à atteindre un impact réel et mesurable sur le développement.*

Renforcement des capacités – Au cœur du Programme d'action, figure également l'objectif de développer les capacités des pays à pouvoir prendre en main leur propre avenir. (Source: Site de l'OCDE)

Annexe 4: Indicateurs de l'efficacité de l'aide

APPROPRIATION	
1	Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles - Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement (y compris des SLP) qui ont des priorités stratégiques claires se rattachant à un cadre de dépenses à moyen terme et comptabilisées dans les budgets annuels.
ALIGNEMENT	
2	Des systèmes nationaux fiables - Nombre de pays partenaires dotés de systèmes de passation des marchés et de gestion des finances publiques qui soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.
3	Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales - Pourcentage des apports d'aide destinés au secteur public qui est comptabilisé dans le budget national des partenaires.
4	Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné - Pourcentage de l'aide fournie par les donateurs à des fins de renforcement des capacités par le biais de programmes coordonnés compatibles avec les stratégies nationales de développement des pays partenaires.
5a	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques - Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires qui, soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées, soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.
5b	Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés - Pourcentage des donateurs et des apports d'aide utilisant les systèmes de passation des marchés des pays partenaires qui, soit a) adhèrent d'ores et déjà aux bonnes pratiques généralement acceptées, soit b) ont mis en place un programme de réformes dans le but d'atteindre cet objectif.
6	Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en œuvre parallèles - Nombre d'unités parallèles de mise en œuvre de projets par pays.
7	L'aide est davantage prévisible - Pourcentage de versements opérés selon des calendriers convenus dans des cadres annuels ou pluriannuels.
8	L'aide est non liée - Pourcentage de l'aide bilatérale qui est non liée.
HARMONISATION	
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs - Pourcentage de l'aide fournie par le biais d'approches fondées sur des programmes.
10	Encourager les analyses conjointes - Pourcentage a) de missions sur le terrain et/ou b) de travaux analytiques par pays, y compris les études de diagnostic qui sont effectuées conjointement.
GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS	
11	Cadres orientés vers les résultats - Nombre de pays dotés de cadres d'évaluation des performances, transparents et se prêtant à un suivi, qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne a) les stratégies nationales de développement et b) les programmes sectoriels.
RESPONSABILITÉ MUTUELLE	
12	Responsabilité mutuelle - Nombre de pays partenaires où sont entreprises des évaluations mutuelles des progrès accomplis dans l'exécution des engagements souscrits concernant l'efficacité de l'aide, notamment ceux qui figurent dans la présente Déclaration.

Références

Capacity-Building in Africa: “Effective States and Engaged Societies” Joint Workshop sponsored by AfDB, ECA and the World Bank Addis Ababa, Ethiopia 24 –25 February 2005.

CEA (2006), État de l’intégration régionale en Afrique II: Rationalisation des communautés économiques régionales. Addis-Abeba (Éthiopie).

CEA (2008), Le rapport sur le développement durable en Afrique: Examen quinquennal de la mise en œuvre en Afrique des résultats du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD+5). http://www.uneca.org/eca_resources/publications/books/sdra/index.htm.

CEA (2010), Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique. Document d’information établi pour le septième Forum pour le développement de l’Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie), 10-15 octobre 2010.

CEA (2010b), Rapport sur l’évaluation des progrès accomplis par l’Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement,

CEA (2010c), Changements climatiques et évolution du commerce et de l’industrie, Document de travail n°5, septième Forum pour le développement de l’Afrique: Agir face aux changements climatiques pour promouvoir un développement durable en Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie), 10-15 octobre 2010.

CEA (2011), Rapport économique sur l’Afrique 2011: « Gérer le développement en Afrique: le rôle de l’État dans la transformation économique ».

CEA (2011b), Global Review of Aid for Trade 2011. African Case Stories: A snapshot of Aid for Trade on the ground in Africa

CEA (2011c), A technological resurgency: Africa in the Global flow of technology.

CEA et OCDE (2010), Examen mutuel de l’efficacité du développement en Afrique.

CEA et OCDE (2011), Rapport intérimaire de l’examen mutuel de l’efficacité du développement en Afrique (MRDE), accessible à l’adresse <http://www.uneca.org/gpad/main110524mrde2011.html>.

CEA et OCDE: Commit4Africa, <http://www.commit4africa.org/category/sector/development-partnerships>

CEA, Programme d’action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.

Civil Society Consultation on the Work of the President of the UN General Assembly’s.

Climate Change and Trade Openness: Issues and Challenges for Africa.

CNUCED (2005), Le développement économique en Afrique, Repenser le rôle de l'investissement direct étranger.

CNUCED (2010a), Rapport sur le développement économique en Afrique 2010, Coopération Sud-Sud: l'Afrique et les nouvelles formes de partenariat au développement. <http://www.unctad.org/templates/WebFlyer.asp?intItemID=5491&lang=1>.

CNUCED (2010b), Rapport sur le commerce et le développement 2010: emploi, mondialisation et développement.

Commission of Experts on Reforms of the International Monetary and Financial System.

Conference of intellectuals from Africa and the diaspora – Africa, Science and technology: stakes and prospects from Africa and the diaspora.

Cosbey, A. (2009), A Sustainable Development Roadmap for the WTO, Trade and Investment, Programme, International Institute for Sustainable Development.

CUA (2009), Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine, 2009-2012.

CUA (2010), Commission de l'Union africaine – Position commune des communautés économiques régionales, document sur les APE. Rapport établi pour la Conférence des ministres du commerce de l'UA, sixième session ordinaire, Kigali (Rwanda), 29 octobre-2 novembre 2010.

CUA (2011), État de l'intégration régionale en Afrique.

Déclaration de Marrakech sur la coopération Sud-Sud

<http://www.g77.org/marrakech/Marrakech-Framework.htm>.

Environmental Goods and Services Negotiations at the OMC: Lessons from multilateral environmental agreements and ecolabels for breaking the impasse.

Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (2011), Indicateurs de capacité 2011: Développement des capacités dans les États fragiles.

Freedom to Innovate: Biotechnology in Africa's Development - Report of the High-Level African Panel on Modern Biotechnology (2007), http://www.nepadst.org/doclibrary/pdfs/biotech_africarep_2007.pdf.

Globalization (2004), Africa's Triple Dilemma: The State, Democratization and the Challenges of Globalization Aid and Administrative Capacity.

IFAD (2009), Sending Money Home to Africa regional report 2009 available at http://www.ifad.org/remittances/pub/money_africa.pdf.

McKinsey & Company (2004) Acting Now to Overcome Tanzania's Greatest Health Challenge: Addressing the Gap in Human Resources for Health.

Monterrey consensus - Confronting the challenges of financing for development: a global response

Mugabe, J. (?), Biotechnology and sustainable development in Africa – Towards Regional Consensus and Common Strategy, Document établi pour le NEPAD à l'occasion de la Conférence des ministres africains sur la science et la technologie au service du développement. http://www.nepadst.org/doclibrary/pdfs/doc08_112003b.pdf.

NEPAD (2011), NEPAD Framework, [http://www.nepad.org/system/files/NEPADFramework \(English\).pdf](http://www.nepad.org/system/files/NEPADFramework%20(English).pdf).

OCDE (2008), 2008 Survey on Monitoring the Paris Declaration: Making aid more effective by 2010.

OCDE (2011), Panorama 2011 de l'aide pour le commerce: Montrer les résultats.

OCDE, Capacity Building in Africa - An OECD Evaluation of World Bank Support.

ODI (2008), Achieving the MDGs: The fundamentals, ODI Briefing Paper 43.

OXFAM, Partnerships for Girls' Education.

PNUD special unit on S-S, <http://ssc.PNUD.org/>.

Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002.

Report of the Follow-up International Conference on Financing for Development to Review the Implementation of the Monterrey Consensus - Doha, Qatar, 29 November-2 December 2008.

Saunders, P. C. (2006), China's Global Activism: Strategy, Drivers, and Tools, Institute for National Strategic Studies Occasional Paper 4.

Seoul Development Consensus for Shared Growth 2010 G20 decisions and commitments on resource mobilization, shared growth, etc.

Technology Transfer Issues in - Environmental Goods and Services (2007), <http://ictsd.org/downloads/2008/04/2007-04-lmytelka.pdf>.

The Earth Institute (2011), Holding G8 accountability to account UN (2000), United Nations Millennium Déclaration, www.un.org/millennium/declaration/ares552e.pdf.

UN (2005), Summary of the High Level Dialogue of the UN General Assembly on Financing for Development, 27-28 June 2005.

UN (2010), Africa's Cooperation with New and Emerging Development Partners: Options for Africa's Development.

UN General Assembly documents on Financing for development. http://www.un.org/esa/ffd/documents/ga_ffd.htm.

UN, Report of the Commission of Experts of the President of the United Nations General Assembly on Reforms of the International Monetary and Financial System.

UNCSD (1992), Action 21, <http://www.un.org/esa/dsd/agenda21/index.shtml>.

UNCSD (1997), Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, www.un.org/documents/ga/res/spec/aress19-2.htm.

UNCSD (2002), Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, http://www.un.org/esa/sustdev/documents/SMDD_POI_PD/English/POI-Toc.htm.

UNCTAD (2004), Economic Development in Africa, Debt Sustainability, Oasis or Mirage?

UNCTAD (2004b), Economic Development in Africa, Trade Performance and Commodity Dependence.

UNCTAD (2006), Economic Development in Africa 2006, Doubling Aid: Making the “Big Push” work CNUCED (2007), Economic Development in Africa, Reclaiming Policy Space: Domestic Resource Mobilization and Development States.

UNCTAD (2008), Economic Development in Africa: Export performance following trade liberalization: Some patterns and policy perspectives UNCATD (2009), Economic Development in Africa Report: Strengthening regional economic integration for Africa's development.

UNCTAD (2009), Economic Development in Africa Report 2009. Strengthening Regional Economic Integration for Africa's Development. New York and Geneva, 2009.

UNCTAD (2011a), The Economic Development in Africa Report (EDAR) 2011, <http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=15140&intItemID=3373&lang=1>.

UNCTAD (2011b), Actions, progress, challenges and lessons learned: The Economic Development in Africa Report (EDAR). <http://www.unctad.org/Templates/webflyer.asp?docid=15140&intItemID=3373&lang=1>.

UNCTAD, Building a development-led green economy, http://www.unctad.org/en/docs/presspb201111_en.pdf.

UNCTAD, The Global Economic Crisis: systemic failures and multilateral remedies

UNDG Capacity Assessment Methodology - User Guide: for national capacity development

UNDP, Why Is Africa Constrained from Spending APD?

<http://www.ipc-UNDP.org/pub/IPCOnePager34.pdf>.

UNESCO (2006), International Coordinating Council of the Man and the Biosphere (MAB) Programme Nineteenth Session (2006) Item 10 of the Provisional Agenda: Capacity-building.

UNIDO (2002), Innovative Technology Transfer Framework Linked to Trade for UNIDO Action.

Vergeer, P., Canavan, A, Rohmann, I (2009), A rethink on the use of aid mechanisms in health sector early recovery.

Yelpaala, K. (2009), Rethinking the Foreign Direct Investment Process in Post Conflict Transition Countries, Espresso, accessible à l'adresse: http://works.bepress.com/kojo_yelpaala/2.